JEUNES À BREST le guide

www.bij-brest.org
4, rue Augustin Morvan

le bij BREST

epal
ASSOCIATION

JOBS D'ÉTÉ

recrute

des animateurs pour ses séjours de vacances pour mineurs et adultes en situation de handicap

avec ou sans BAFA

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES

www.epal.asso.fr

CNLTA

CONCOURS DES FORMATIONS

CHRU DE BREST

Concours 2016-2017 (clôture des dossiers d'inscription)

- **IFSI :** mi février 2017
- **IFCS :** mi février 2017
- **IFAS : Site de BREST :**
  - Formation initiale : mi novembre 2016
  - Formations passerelle et bac pro ASSP et SAPAT : mi février 2017
  - Formation apprentis : mi octobre 2016

  Site de CARHAIX :
  - Formations passerelle bac pro ASSP et SAPAT : début avril 2017
- **EIBO** : fin février 2017
- **EIA :** mi février 2017

Offres de formation continue

- Concours IFSI : Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission avec formation ouverte à distance : de septembre à mai et 2 stages d'observation
- Concours IFSI : Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission : 12 jours en février, avril et mai
- Concours IFSI : Préparation aux épreuves d'admission : 2 sessions de 21 heures
- Concours IFAS : Préparation des aides soignants et auxiliaires de puériculture aux épreuves de sélection en IFSI : 6 jours répartis sur l'année
- Concours IFAS : Préparation à l'épreuve de sélection pour l'entrée : 7 jours + 4 heures
- Concours des écoles de bloc opératoire et d'anesthésie, préparation commune : 6 jours en novembre 2017
- Concours d'entrée en IFCS préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission 15 jours

Toutes les informations

www.chu-brest.fr/fr/recherche-universite/nos-formations

Secrétariat IFSI/IFAS : 02 98 34 25 47

Nos territoires et Brest n'y échappe pas, sont confrontés à de multiples enjeux qu'il s'agisse de développement durable, de solidarité, de création d'activités nouvelles, d'émergence de dynamiques dans des domaines aussi divers que la culture, les nouvelles technologies, l'économie, l'ouverture au monde...

À Brest nous nous mobilisons pour que notre ville, notre métropole et avec elle tout l'ouest breton, soient plus encore un vrai territoire de vie et de projets, attractif à tous.

Parmi ces enjeux celui de la jeunesse est pour nous une priorité comme elle l'est au niveau national. Comment permettre aux jeunes brestoises et brestois de vivre pleinement, de porter des projets, de faire naitre des nouvelles initiatives, d'accéder à l'autonomie tant en matière de logement que d'emploi et de formation...?

Aux côtés de la Ville de Brest et de Brest métropole et souvent avec notre soutien financier et technique, nombreux sont celles et ceux qui sont attentifs, se mobilisent et mettent à disposition leurs compétences pour accompagner, ici, les jeunes dans leurs projets, leurs démarches, leurs envies...

Le Bureau Information Jeunesse de Brest est de ceux-là et reçoit de la Ville de Brest un soutien majeur pour mener à bien ce qui est sa mission première : être ouvert à tous les jeunes à Brest, les guider dans leurs projets, leur permettre de s'adresser aux bons interlocuteurs, rassembler et diffuser l'information auprès des jeunes sur les multiples ressources de notre territoire.

Ce guide, tant dans sa version imprimée que numérique, y participe et je vous invite à en faire un usage immodéré.

Mais plus encore je vous invite toutes et tous à vous appuyer sur l'équipe du bij, à les solliciter afin qu'ils soient pour vous un sésame pour ouvrir la ville, pour vous ouvrir Brest comme le lieu de tous les possibles, de tous les projets, de toutes les initiatives positives, individuelles ou collectives...

Ainsi vous participerez avec nous, avec tous, à porter l'avenir de ce territoire, à renforcer ce qui en fait sa richesse et sa diversité, à faire de notre métropole le cœur battant de l'ouest Breton.

François CUILLANDRE
Maire de Brest
Président de Brest métropole

Cours Center

L'apprentissage par visioconférence

Des cours possibles pour toute la Famille !

Nous mettons chaque jour à disposition de nos élèves du primaire à l'enseignement supérieur, des professeurs qualifiés, experts dans leurs domaines et originaires du monde entier.

Flexibilité des forfaits : Vous êtes maître de votre forfait et de son utilisation, pour plusieurs matières (scientifiques, langues...), plusieurs élèves à la carte, sans engagement sur une matière ou un élève !

1. **Un test** technique
2. Un cours gratuit d'évaluation de niveau (CECRL)
3. Un programme **pédagogique**
4. Validation des **paliers de progression**
5. Une attestation de niveau (CECRL)

Séances possibles à l'infini. n'importe où, n'importe quand sur son téléphone, sa tablette, son ordinateur

Des cours dispensés de 7h à 23h, 7 jours sur 7 du lundi au dimanche

Préparation aux examens : brevet, bac, Toeic, Toefl

Nous nous adaptons à vos besoins !

Rejoignez-nous sur cours-center.com
Email : contact@courscenter.fr
Contactez-nous au 33 (0)9 70 75 80 33
Cours Center - 33, rue de Lyon - 29200 Brest

Brest, une ville au service des jeunes 4

1 **Brest information jeunesse** 6

2 **Orientation et formation** 12

3 **Bourses et aides financières** 22

4 **Emploi** 30

5 **Santé** 38

6 **Logement** 54

7 **Brest pratique** 66

8 **Vie citoyenne** 76

9 **Loisirs** 86

10 **International** 94

GUIDE « JEUNES À BREST » N°19 – ÉDITION 2016/2017

Directrice de la publication : Michèle Casu – Éditeur : Bureau information jeunesse de Brest
Comité de rédaction : Delphine Kerlan, Karine Quéré, Agnès Pissavy
Correction : Gaëlle Le Brigant, Catherine Guével-Michel
Conception graphique (intérieur) : Thierry Dubreil – www.thierrydubreilgraphiste.fr
Conception graphique de la couverture : Clémence Desbois et Meghan Maucherat de Longpré
Coordination générale et régie publicitaire : Agence Bergame à Brest – 02 98 46 05 17
Courriel : agence.bergame@orange.fr
Ce guide est sous licence Creative Commons BY-NC-ND
Aucun élément photographique et graphique ne peut en être extrait pour une utilisation isolée.
Impression : Cloître Imprimeurs à Saint-Thonan – Tirage : 20 000 exemplaires

Brest
une ville au service des jeunes

La ville de Brest et Brest métropole considèrent la jeunesse comme une chance et un atout pour notre territoire, et souhaitent rendre aux jeunes de notre territoire des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à leurs envies.
Cet attachement aux questions de jeunesse, cette volonté de travailler à leur véritable prise en compte, s'appuient sur des valeurs fortes et fédératrices :

La justice sociale, pour aller à l'encontre du mouvement actuel qui tend à renforcer les inégalités et permettre à chaque jeune d'obtenir une qualification, l'autonomie financière et résidentielle et la capacité à prendre lui-même les décisions qui le concernent.

L'égalité des chances, pour permettre à chaque jeune d'être maître de son destin, quel que soit son statut, et considérer la diversité des opinions et des cultures comme une richesse à mettre en valeur et à développer.

La solidarité et la mixité sociale, pour amplifier la solidarité entre jeunes, entre générations, au sein même de la ville.

Pour cela, plusieurs services-clefs sont particulièrement mobilisés.
Vous les retrouverez, d'ailleurs, à de multiples endroits de ce nouveau guide « Jeunes à Brest » :

La mission jeunesse prend en compte les jeunes dans tous les aspects de leur vie en favorisant leur participation à la vie locale, et propose des dispositifs d'aide, de soutien et de valorisation de leurs projets. Elle met en œuvre et soutien de nombreuses actions par/pour les jeunes de 11 à 30 ans. Elle crée également des liens entre de très nombreux acteurs intervenant auprès de la jeunesse.

Contact :
veronique.boigeol@mairie-brest.fr
02 98 00 84 99

Le service enseignement supérieur, recherche et innovation s'intéresse entre autres aux questions de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, et propose à la fois de l'information, de l'aide aux associations étudiantes ou à la mobilité internationale des étudiants. Il propose également, en partenariat avec les acteurs de la vie étudiante, un dispositif d'accueil à la rentrée universitaire autour de différents événements, afin de leur faire connaître la ville et de leur permettre de se rencontrer autour d'événements festifs et conviviaux.

Faire le choix de venir à Brest pour ses études, c'est faire le choix d'une vie plus facile et intense ! *La ville présente tous les avantages d'une métropole régionale où la proximité est le maître-mot : proximité des services, des équipements... Derrière cette proximité se cache aussi convivialité et campus chaleureux ! Découvrez toute l'info sur la vie étudiante et les formations sur :* ***brestcampus.fr***

Brest Campus
Des études et beaucoup plus !
www.brestcampus.fr

Mathieu Le Gall - Brest métropole

Sébastien Durand - Brest métropole

Ivan Breton - Brest

La mission internationale des échanges et de la coopération accompagne la mobilité des groupes de jeunes scolaires ou associatifs dans les villes jumelles, et promeut des actions de sensibilisation aux questions de solidarité internationale et à l'engagement au développement de projets dans ce domaine.

Le service emploi-insertion soutient la Mission locale. Les jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle peuvent s'adresser à l'une des antennes brestoises de la Mission Locale : www.mission-locale-brest.org
02 98 43 51 00

La mission du Développement social urbain est mobilisée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour apporter des solutions spécifiques aux jeunes qui y vivent. Par la mobilisation des professionnels qui y travaillent et des financements dédiés, la mission développe de nombreuses actions et un travail de fonds sur les problématiques de ces territoires.

Jeune à Brest

Dans le même temps, au-delà du travail mené en particulier par ces services, c'est l'ensemble de leurs services que la ville de Brest et Brest métropole souhaitent mobiliser pour la jeunesse. En effet, parce que les jeunes sont, comme tous, concernés par les questions de logement, de santé, de culture, de transport, de sport, de formation, d'insertion, de développement durable, de mobilité internationale, etc., ils méritent que soient au mieux pris en compte leurs souhaits, leurs envies et leurs besoins dans tous ces domaines.
Pour cela, la politique jeunesse « Jeune à Brest » définit la politique de la collectivité en direction des jeunes, et compte sur la mobilisation de tous pour l'ensemble des jeunes vivant sur le territoire brestois.

Les 3 enjeux prioritaires de cette politique jeunesse sont les suivants :

1. renforcer l'accès aux droits et à l'information pour tous les jeunes,

2. favoriser l'implication concrète des jeunes dans la vie de la cité,

3. développer leur expression et leur participation citoyenne à la décision ou à l'action publique.

Sous chacun de ces enjeux, ce sont de multiples actions qui sont proposées et mises en œuvre.

Avec tous leurs services, tous leurs partenaires, institutionnels ou associatifs, avec la participation de tous les habitants, et bien sûr avec la participation des jeunes eux-mêmes, la Ville de Brest et Brest métropole se mobilisent pour faire bouger les lignes en faveur de la jeunesse !

1 Brest Information Jeunesse

Vous recherchez un logement, une formation, un job d'été, un stage en France ou à l'étranger... Venez poser vos questions au bij 4 rue Augustin Morvan à Brest.

Maciej volontaire SVE au bij

Le bij

Le bij est un centre d'information ouvert à tous.

Où nous trouver ?

Le bij – 4 rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org
Horaires d'ouverture pendant les périodes scolaires : Lundi 13h30-17h30 ;
Mardi 13h30-17h30 – Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30 – jeudi 13h30-17h30
vendredi 13h30-17h30

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :
du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Retrouvez-nous sur : www.bij-brest.org

LE BIJ, C'EST :

Un espace documentaire en accès libre et gratuit

Vous pouvez y chercher seul les réponses à vos questions ou être accompagné par un professionnel. Vous y trouverez de nombreuses informations concernant les formations, les métiers, l'alternance, le logement, la santé, l'international, les jobs, les aides financières, le transport, les aides aux projets, les loisirs, etc. Vous pourrez y consulter des offres de jobs, de logement, de bénévolat, la presse locale.

Un Point d'accès public à internet

À votre disposition, un accès à Internet libre et gratuit. Le bij est membre du SPRO - Service Public Régional de l'Orientation. Dans ce cadre, un point accueil service dédié à la recherche d'emploi, de jobs, de formation et à la gestion de vos dossiers administratifs est à votre disposition.

Wafia, Théo, Fayssal et Jérémie - Volontaires en service civique au bij

Maciej volontaire SVE au bij

Nicolas Ollier

MAKING OFF

Pour la troisième année consécutive, le bij a tenu à collaborer avec l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne – site de Brest pour la couverture de son Guide jeunes 2016-2017. Deux étudiantes de 2e année art, Clémence Desbois et Meghan Maucherat de Longpré, encadrées d'une part par Nicolas Ollier, assistant photo, et d'autre part, par le graphiste Thierry Dubreil, ont réalisé ce visuel. La prise de vues a été faite sur le chantier des capucins en mai dernier.

Pour en savoir plus sur l'école européenne d'art de Bretagne : www.eesab.fr

Des guides d'information

Le guide *Jeunes à Brest*, le mode d'emploi *Jobs d'été et emplois saisonniers, etc.*

Deux évènements annuels

→ **Au mois de mars**, le bij organise en partenariat avec Pôle emploi, la Mission locale du pays de Brest et le point information jeunesse du Relecq-Kerhuon, un *forum jobs d'été et emplois saisonniers* pour vous accompagner dans votre recherche de job. L'objectif de cette journée est d'aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emplois, de connaître les lieux et secteurs qui embauchent et de proposer des offres locales, nationales et internationales.

→ **Au mois d'octobre**, le bij organise les *Journées jeunes et international*.
L'objectif est de permettre aux jeunes et à leurs familles de s'informer sur l'ensemble des questions relatives à la mobilité internationale (emploi, stage, bénévolat, volontariat, au pair, projet individuel ou collectif...).

Des accueils de groupes et des ateliers d'information

Le bij accueille des lycéens, des stagiaires de la formation professionnelle, des demandeurs d'emploi et leur propose des ateliers découverte du bij et de ses ressources. Des ateliers thématiques sont également proposés tout au long de l'année (recherche de stage, jobs d'été, SVE, etc.).

Erasmus +, le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014-2020)

→ *Développeur Erasmus +*

Le bij fait partie du réseau des développeurs du programme Erasmus +. Les développeurs sont des personnes qui informent et conseillent les candidats dans leur démarche de projet et/ou de mobilité. Ils accompagnent également les porteurs de projets.
Pour en savoir plus : www.erasmusplus.fr

→ *Le Service volontaire européen (SVE)*

Le SVE offre l'opportunité aux jeunes de 17 à 30 ans de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle. Le bij est accrédité en tant que structure d'envoi et d'accueil pour le SVE.
Contactez-nous pour en savoir plus : www.bij-brest.org

→ *Le bij est membre du réseau Ritimo*

Le bij est relais Ritimo : le réseau du développement durable, de la solidarité internationale, de la défense des droits humains. Plus d'infos sur www.ritimo.org

Le bij accompagne sur demande votre projet de solidarité internationale et vous fait connaître les réseaux et les contacts utiles pour le montage de projet, la réalisation du budget prévisionnel et la recherche de financements.

IDPCES
BREST
Terminale Santé
Médical
PACES
MÉDECINE
DENTAIRE
PHARMACIE
SAGE-FEMME
INFIRMIER
MASSEUR-KINÉ
ORTHOPHONISTE
ERGOTHÉRAPEUTE
ORTHOPTISTE
Paramédical
PSYCHOMOTRICIEN
MASSEUR KINÉ
OSTÉOPATHE
PODOLOGUE
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
ÉDUCATEUR TECHNIQUE
ASSISTANT SOCIAL
Social
MONITEUR ÉDUCATEUR
BTS ESF/SP3S
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS
DE CESF
CONCOURS PARAMÉDICAUX
INFIRMIER
AUDIOPROTHÉSISTE
MANIPULATEUR D'ÉLECTRORADIOLOGIE
Prépa dès janvier
Remise à niveau scientifique
2 rue Auguste Kervern
(place Albert 1er) 29200 BREST
02 98 44 27 62 - 06 63 59 76 64
contact@idpces-brest.com - idpces-brest.com
ACCUEIL du lundi au vendredi de 9h à 17h - En dehors de ces horaires, sur rendez-vous.
Direction : France MERDRIGNAC

L'enseignement Agricole public en Finistère
Lycée de l'Aule - Châteaulin
CFA-CFPPA de Kerliver - Hanvec
Lycée de Suscinio - Morlaix
Lycée de Brehoulou - Fouesnant
Formations Initiales : Scolaires, Apprentissage (rémunérées)
Formations Continues (Adultes - rémunérées)
3ième, 2nde GT, BAC S, Bac STAV - CAP, BPA, BPREA, BAC PRO, CS
BTS, Licence Pro
Dans les domaines de :
• L'aménagement paysager
• La forêt
• L'environnement
• Les productions animales
• Les productions végétales
• Les productions aquacoles
• L'agrobiologie
• L'horticulture
• Les services
• Le commerce
Lycée de SUSCINIO
29600 Morlaix
Tél. 02 98 72 03 22
cmk29.educagri.fr
Lycée de L'AULNE
29150 Châteaulin
Tél. 02 98 86 05 43
cmk29.educagri.fr
CFA-CFPPA de Kerliver
29460 Hanvec
Tél. 02 98 20 00 08
cmk29.educagri.fr
Lycée de Bréhoulou
29170 Fouesnant
Tél. 02 98 56 00 04
brehoulou.fr
PUBLIC

2 Orientation & formation

Pour que votre orientation soit choisie et non subie, vous devrez investir du temps, de l'énergie et de la persévérance. Pour faire aboutir votre projet d'orientation et de formation, vous pourrez rencontrer des professionnels dans de nombreuses structures qui vous accompagneront dans votre réflexion.

Franck Betermin - Brest métropole

L'orientation

Des conseiller(ère)s d'orientation psychologues et un service de documentation vous guident dans votre réflexion, dans votre choix de filières d'études, de diplômes ou de métiers.

LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION – CIO

Le Centre d'information et d'orientation de Brest-Landerneau est un service public et gratuit ouvert à tous. Spécialistes de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, du conseil en orientation tout au long de la vie, les conseiller(ère)s d'orientation psychologues reçoivent sur ou sans rendez-vous en entretien conseil pour :

- Etablir un bilan individuel d'orientation ou de capacités
- Préciser le besoin en formation
- Repérer les différents systèmes de formation
- Positionner dans un parcours de formation et/ou professionnel
- Identifier et organiser les informations et les ressources nécessaires
- Aider à la prise de décision

Relais Europe du réseau Euroguidance, il informe sur les études en Europe et à l'International.

Contact :

CIO – 8, rue des Onze-Martyrs – Brest
02 98 44 31 74
cio.brest@ac-rennes.fr
www.cio-brest.org

CAP' AVENIR : ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE À L'UBO

Construire son projet de formation et son projet professionnel

- Un centre de documentation spécialisé accessible à tout public, y compris aux lycéens et un espace de travail adapté.
- Un dispositif original « EN HENT » « en chemin » est mis à la disposition de tous les étudiants de l'Université de Bretagne Occidentale en soutien des enseignements de préparation à l'entrée dans la vie active et des ateliers proposés par CAP'AVENIR. Ce dispositif, un classeur et une boite à outils numérique, engage les étudiants dans une démarche active et volontaire qui leur permet d'intégrer l'université, d'en comprendre le fonctionnement, de construire un parcours de formation et de préparer l'entrée dans la vie active.
- Une aide à l'orientation ou à la ré-orientation, à la demande, à CAP'AVENIR en entretiens individuels (sur rendez-vous) ou en ateliers, un dispositif d'accompagnement renforcé, O2, pour une nouvelle orientation dès la rentrée suivante.

www.univ-brest.fr/cap-avenir
(Rubrique Etudiant > Quels métiers ? Quelles formations pour moi ? > vous avez besoin d'aide ?)

Préparer son insertion professionnelle

- Ateliers d'aide à la recherche de stage, de formation sélective, de jobs sur le principe du volontariat ou en UE libre (Bilan personnel, Cv/lettres de motivation, se préparer aux entretiens de recrutement), des ateliers spécifiques aux masters (cibler son marché, valoriser son profil universitaire).

• Des périodes de conseil individuel pour préparer forum de recrutements, rencontres de professionnels et autres speed-meeting.

• Accessible à partir de son Environnement Numérique de Travail : un Guide des Stages et de l'Alternance et un Career Center (proposant une banque d'offres de stages/contrats en alternance/emplois, un agenda des événements locaux et nationaux liés à l'insertion professionnelle et l'accès à plus de 1200 vidéos métiers et vidéos conseils).

www.univ-brest.fr/cap-avenir (Rubrique actualités › deux nouveaux outils pour favoriser votre recherche de stage et d'emploi)

• « Du diplôme à l'emploi »: dynamiser sa recherche d'emploi au sein d'un collectif de jeunes diplômés (l'année qui suit l'obtention du diplôme)

www.univ-brest.fr/cap-avenir (Rubrique Jeune-diplômé › Rejoignez un collectif de chercheurs d'emploi)

• Un événement annuel «Zen after fac» permet d'envisager la recherche d'emploi plus sereinement (ateliers yoga, corps, voix etc.).

• Que sont devenus les diplômés de l'UBO ? L'Observatoire des Parcours de formation et de l'Insertion professionnelle met à disposition plusieurs types de ressources : statistiques d'insertion professionnelle niveau Licence professionnelle et Master 2, répertoires d'emplois, annuaires d'entreprises ayant recruté nos étudiants et jeunes diplômés, suivi des poursuites d'études après une licence ou un master 1

www.univ-brest.fr/cap-avenir (Rubrique Enquetes-Observatoire)

N'OUBLIEZ PAS :

Si vous souhaitez poursuivre vos études à la rentrée prochaine, inscrivez-vous sur : *www.admission-postbac.fr.*
Ce portail unique est destiné à simplifier toutes les démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie ou écoles d'ingénieurs).

Attention ! *Certaines formations conservent leurs propres procédures d'inscription : les écoles des secteurs paramédical et social (inscriptions dès le mois d'octobre), les écoles supérieures d'art et certaines écoles d'ingénieurs.*

Plus d'infos sur
www.nadoz.org et www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bretagne (rubrique dossiers › dates d'inscription)

Benjamin Deroche - Brest métropole

• Un accompagnement des étudiants et jeunes diplômés à l'entrepreneuriat afin de leur permettre de bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur. Pour plus d'informations page 37.

• **À noter :** un référent handicap accompagne les étudiants en situation de handicap dans leurs projets liées à l'orientation et l'insertion professionnelle, en liaison avec l'espace Handiversité.

Pour en savoir plus :
www.univ-brest.fr/cap-avenir

Contact :

CAP'AVENIR Orientation et Insertion Professionnelle

20, avenue Le Gorgeu – Bâtiment C
Brest – 02 98 01 63 17
cap-avenir@univ-brest.fr
Ouvert le lundi de 9h00-12h00 et 15h00-17h00 et du mardi au vendredi 9h00-12h00 et 13h30-17h00.

LA MLDS ET LA MIJEC

Vous avez plus de 16 ans et vous êtes en rupture ou en voie de rupture scolaire, vous êtes sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle et vous êtes sorti du système scolaire depuis moins d'un an :

Si vous étiez scolarisé dans un établissement public, contactez la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

Leur mission principale est de :

• prendre en charge individuellement ou collectivement à tout moment de l'année les élèves de plus de 16 ans, à la demande des établissements, des familles, des services sociaux, du CIO ou de la Mission Locale, et les aider à trouver des solutions : accès à une formation qualifiante, en formation initiale ou en alternance, ou recours à la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

• définir un projet professionnel et aménager un parcours de formation adapté.

• re-préparer un examen, dans le cadre du dispositif Morea.

LE SAVEZ-VOUS ?

le jeune garde le statut d'élève et ne perçoit pas de rémunération mais il peut obtenir une bourse.

Contact :

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
Lycée Vauban Bât.N400
Rue de Kérichen
02 98 03 64 64
ce.mlds-brest@ac-rennes.fr

Si vous étiez scolarisé dans un établissement privé, prenez contact avec la mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC). Elle accompagne les jeunes sortis ou susceptibles de sortir du système scolaire sans formation qualifiante vers une insertion stabilisée.

Missions :

• Accueil, information, accompagnement vers un projet

• Intervention à la demande des chefs d'établissement auprès de jeunes en risque de rupture de scolarité

Contact :

La MIJEC – 15, place Sanquer - Brest
02 98 33 75 70
mijecbrest@gmail.com
Accueil sur rendez-vous le mercredi et le jeudi.

La formation

LA FORMATION EN ALTERNANCE : acquérir une qualification professionnelle tout en passant un diplôme

Apprendre à la fois à l'école et en entreprise en se confrontant aux réalités de la vie professionnelle est une formule accessible à tous les jeunes quel que soit leur niveau d'étude. Deux principaux contrats de travail en alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

→ **Pour vous informer sur les contrats en alternance :**
www.travail-emploi.gouv.fr (rubrique Formation professionnelle > formation en alternance > Le contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

→ **Pour connaître l'offre de formation par apprentissage en Bretagne :**
www.bretagne.bzh (rubrique Les politiques> Formation et orientation > L'apprentissage, un choix gagnant)
Vous pouvez également y télécharger le « Guide de l'apprentissage, mode d'emploi » édité par le Conseil régional de Bretagne ou vous le procurer au bij.

→ **Pour connaître les aides financières destinées aux apprentis,** consultez le chapitre 3 « aides financières », page 22.

→ www.bretagne-alternance.com site dédié à l'alternance en Bretagne. Vous pouvez y consulter les offres de contrats en alternance et publier votre CV pour vous faire connaître. Les portes ouvertes et journées d'informations des centres de formation y sont également recensées.

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Vous souhaitez changer de métier, obtenir un diplôme, mettre à niveau vos compétences, pour connaître tous les dispositifs de formation en Bretagne, vous pouvez consulter : www.seformerenbretagne.fr

Par ailleurs, le Point Région de Brest vous accueille et vous informe sur l'offre de formation et les financements proposés par la Région Bretagne.

Contact :

Point Région
Rue Bassam - Brest – 02 98 33 18 20

BON À SAVOIR :

Le compte personnel de formation vous permet, tout au long de votre vie professionnelle, d'acquérir des heures de formation pour financer des prestations destinées à maintenir votre niveau de qualification ou d'accéder à un niveau de qualification supérieure. Les formations éligibles au compte personnel de formation sont précisées dans des listes élaborées par les partenaires sociaux au niveau national et régional. Toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle (CEP). Cet accompagnement est gratuit et confidentiel.
Pour en savoir plus :
www.moncompteformation.gouv.fr

Franck Bétermin - Brest métropole

Vous avez quitté le système scolaire sans formation qualifiante ou diplômante ou votre formation initiale ne vous permet pas de trouver un emploi. Définir votre besoin de formation, c'est partir de votre objectif professionnel, de vos compétences et vos capacités liées à l'emploi ou le métier visé. Des conseillers peuvent vous accueillir et vous accompagner dans votre démarche de formation.

POUR LES MOINS DE 25 ANS : LA MISSION LOCALE

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous êtes sorti du système scolaire, un conseiller de la Mission locale vous accueille individuellement pour analyser vos besoins en matière de formation professionnelle et d'emploi. Votre conseiller référent vous suivra tout au long de votre parcours professionnel à la fois sur une prescription de formation, sur des financements de formation jusqu'à votre recherche d'emploi. De plus, vous pourrez être conseillé et accompagné sur toutes les questions relatives à la vie quotidienne : santé, logement, activités de loisirs et de vacances, aides financières et aides au permis de conduire, etc. Il existe des antennes réparties sur tout le pays de Brest. Pour connaître l'antenne la plus proche de chez vous, contactez :

contact@mission-locale-brest.org
www.mission-locale-brest.org
sur le site de la Mission locale vous pourrez, en saisissant votre adresse, connaître l'antenne la plus proche de chez vous.

Antenne Brest-Centre Ville
15 bis, rue Fautras – Brest
02 98 43 51 15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2
Place Napoléon III – Brest
02 98 47 25 53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine – Brest
02 98 49 70 85

Antenne Brest-Europe
Mairie de l'Europe
31, rue Saint-Jacques – Brest
02 98 41 06 90

SI VOUS AVEZ 26 ANS ET PLUS : CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER PÔLE EMPLOI

Si vous êtes déjà inscrit comme demandeur d'emploi, il faut vous adresser au Pôle emploi pour valider d'une part, votre projet professionnel et d'autre part, le projet de formation correspondant. Un

conseiller vous informera sur les possibilités de financement et de rémunération de votre formation. Les financements varient selon le besoin : formation courte et complémentaire ou longue et qualifiante.

Plus d'infos sur : www.pole-emploi.fr (rubrique candidat > mon projet, ma recherche > je me forme)

Contact :

Pôle emploi Brest Europe
11 rue du 8 mai 1945

Pôle emploi Brest Marine
130 rue Ernest Hémingway

Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn
Plateforme de service téléphonique : 3949
Horaires d'ouverture sans RDV :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
L'accueil l'après-midi se fait uniquement sur rendez-vous

APEC

L'APEC accueille et informe les cadres (avec ou sans emploi) et les jeunes diplômés sur la recherche d'emploi et l'évolution professionnelle.

Contact :

APEC
Immeuble Le Fromveur
5, rue de l'Élorn - Brest
0 809 361 212 – www.apec.fr

Cap emploi

Les conseillers professionnels du cap emploi apportent aide et conseils à toutes les étapes du parcours d'insertion professionnelle : définition et validation d'un projet professionnel, accès à la formation, recherche d'emploi, intégration et suivi dans l'emploi, informations sur les aides et dispositifs existants pour conserver un emploi.

Contact :

CAP EMPLOI agence de Brest
7 rue de Kervezennec,
Z.I. de KERGONAN – Brest
02 98 80 81 00

Vous souhaitez compléter votre formation, être accompagné dans l'évolution de votre projet professionnel, le Fongecif accompagne dans leurs démarches les salariés relevant d'entreprises privées de l'industrie, du commerce et des services, disposant d'un établissement implanté en Bretagne.

Pour les autres secteurs, consultez :
www.fongecif-bretagne.org
(rubrique des outils > DROITS).

Contact :

Fongecif Bretagne
Immeuble Le Fromveur
45 rue de l'Elorn – Brest – 02 99 29 72 48

BON À SAVOIR :

Le site www.gref-bretagne.com est le portail d'information sur la formation et l'emploi en Bretagne. Vous y trouverez des actualités, des études statistiques, des dossiers et ressources documentaires, les lieux d'information et offres de formation.

EMBA

École de Management Bretagne Atlantique

une école supérieure

CCI QUIMPER CORNOUAILLE

SE RÉVÉLER, SE DÉPASSER POUR RÉUSSIR DANS LES MONDES DE DEMAIN

DIPLÔMES RECONNUS PAR L'ÉTAT

www.emba.fr

FORMATION INITIALE

ISUGA - COMMERCE INTERNATIONAL ASIE

- Spécialisée CHINE - JAPON - CORÉE - Bac + 3 à Bac + 5

FORMATION EN ALTERNANCE - RÉMUNÉRÉE

COMMERCE - VENTE

- Gestionnaire commercial SPORT* - Bac + 2
- Gestionnaire commercial TEXTILE-HABILLEMENT - Bac + 2
- Gestionnaire commercial GÉNÉRALISTE - Bac + 2
- Attaché commercial - Bac + 2
- Responsable Manager de la Distribution - Bac + 3
- Responsable du Développement Commercial - Bac + 3
- Vendeur technicien CYCLE* - CQP

* Formation CNPC - L'École Supérieure de Commerce du Sport

FORMATION CONTINUE

REPRISE - GESTION D'ENTREPRISE

- Chef d'entreprise, repreneur de PME - Bac+ 3
- Licence Économie Gestion (IAE / UBO)
- Master Administration des Entreprises (IAE / UBO)

EMBA | 1 avenue de la Plage des Gueux - 29000 QUIMPER | contact@emba.fr

02 98 10 16 16 | www.emba.fr

Changez votre REGARD sur les Formations Industrielles

Formations par apprentissage

BAC PRO / BTS / LICENCE

Maintenance industrielle
Chaudronnerie
Conception / Bureau d'études
Productique / Usinage
Électrotechnique
Énergétique

pôle formation des industries technologiques

www.formation-industries-bretagne.fr

Pôle Formation des Industries Technologiques • 29200 BREST • 02 98 02 03 30

GRETA de Bretagne Occidentale

votre opérateur **plan de formation**

ACCOMPAGNEMENT ■ FORMATIONS INTER & INTRA ENTREPRISES ■ FORMATIONS SUR-MESURE

Aéronautique ■ Aide à la personne ■ Bâtiment ■ Restauration
Compétences Clés ■ Socle de connaissances ■ Enseignement général
Industrie ■ Sécurité ■ Tertiaire ■ Informatique ■ Transport-Logistique

http://greta-bretagne.ac-rennes.fr

Construisons ensemble
votre projet professionnel !

FINANCEMENT REGION BRETAGNE pour les demandeurs d'emploi

4 agences dans le Finistère
Brest | Carhaix | Morlaix | Quimper

3 Bourses et aides financières

Vous êtes lycéen, étudiant, apprenti ou demandeur d'emploi et vous rencontrez des difficultés financières. En consultant ce chapitre, vous obtiendrez des réponses relatives aux bourses et aux aides sociales qui vous permettront d'envisager votre poursuite d'études et/ou de vous soutenir dans votre quotidien.

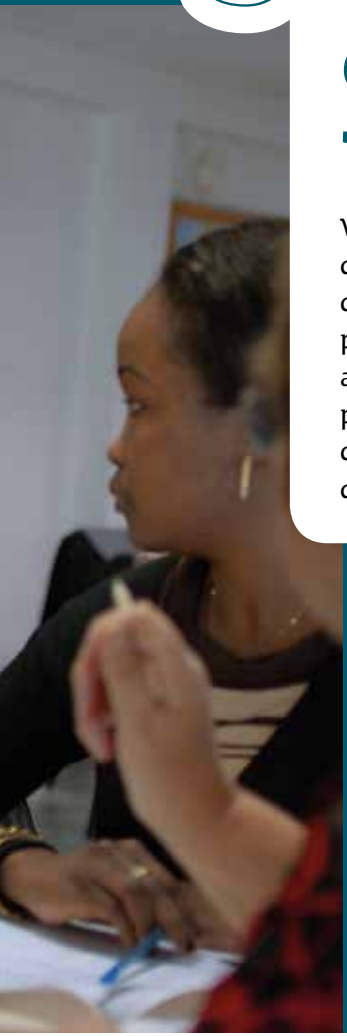

Ivan Breton - Brest métropole

Les aides financières pour les lycéen(ne)s

Des aides financières existent pour que des difficultés matérielles ne soient pas un obstacle à la poursuite de vos études.

LES BOURSES DE LYCÉE

En cas de difficulté à assurer seules les frais de scolarité, l'État accorde aux familles des bourses de lycée. Pour plus d'informations, adressez-vous à l'administration de votre établissement scolaire.
Par ailleurs, un certain nombre d'aides complétant la bourse sont disponibles selon votre niveau scolaire et votre domaine de formation (aide pour la cantine, prime à l'internat, bourse au mérite, etc.)
Plus d'infos sur : www.service-public.fr (rubrique Famille > Scolarité > Aides financières pour la scolarité).

Dominique Leroux - Brest métropole

LES AIDES PONCTUELLES

Vous rencontrez des difficultés financières, contactez l'assistante sociale de votre lycée. Pour des besoins ponctuels concernant les dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, à l'achat de manuels et de fournitures, de matériel professionnel ou sportif, vous pouvez, sous certaines conditions, percevoir une aide.

L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT DES LYCÉENS

L'objectif est d'apporter une aide matérielle aux jeunes et aux familles pour l'acquisition de l'équipement nécessaire au suivi de la formation au sein d'un lycée professionnel breton.
Elle est versée une fois par lycéen, quel que soit son parcours de formation sous le statut scolaire.
Compris entre 60 € et 300 €, le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne.

→ **Pour en savoir plus :**
jeunes.bretagne.bzh ou contactez le secrétariat de votre établissement.

Les aides aux apprenti(e)s

La formation gratuite pour l'apprenti s'accompagne de dispositifs d'aides mis en oeuvre par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (ARGOAT), une aide au premier équipement, une offre de logements étudiants en lien avec le CROUS

ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.

L'AIDE « ARGOAT »

L'aide est accordée à tous les apprentis qui sont inscrits dans un CFA (Centre de formation d'apprentis) breton pour préparer une formation conventionnée avec la Région Bretagne.
Le montant de l'aide est forfaitaire (compris entre 400 € et 800 €, en 2 versements) par année de formation en fonction de l'âge du jeune et du niveau du diplôme préparé.

L'AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT DES APPRENTIS

L'objectif est d'apporter une aide matérielle aux jeunes et aux familles pour l'acquisition de l'équipement nécessaire au suivi d'une formation de niveau 4 ou 5 au sein d'un CFA breton.
Elle est versée une fois par apprenti, quel que soit son parcours de formation sous le statut d'apprenti.
Compris entre 60 € et 300 €, le montant de l'aide est calculé en fonction du diplôme préparé, selon un barème voté par le Conseil régional de Bretagne.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS TER BRETAGNE

Les apprentis bretons peuvent bénéficier de la carte Actuël et des abonnements Uzuël offrant une réduction de 75 %.

→ Pour en savoir plus :
www.ter.sncf.com/bretagne

Fred Tanneau - Brest métropole

L'OFFRE DE LOGEMENTS CROUS BRETAGNE

Un partenariat entre la Région Bretagne et le CROUS Bretagne prévoit la mise à disposition de logements étudiants, au titre de l'année de formation 2016/2017, pour les apprentis suivant une formation dans l'enseignement supérieur.
La démarche est à effectuer directement auprès du CROUS avant le 1er septembre 2016 (dossier à télécharger sur www.crous-rennes.fr)

→ Pour en savoir plus :
jeunes.bretagne.bzh

Contact :

Région Bretagne
Direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie
Direction déléguée de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales
Service développement de l'apprentissage
283 avenue du Général Patton
CS 21101 – 35711 RENNES cedex 7
02 99 27 11 97
aides-apprentissage@bretagne.bzh

Les étudiant(e)s

LES BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour prétendre à une aide financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il faut, pour une première demande, avoir moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Simulation de bourse

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation sur le site www.crous-rennes.fr. Vous aurez alors une indication sur le montant de l'aide possible. Exemple : les résultats compris entre 0 bis et 7 indiquent le montant de bourse. L'échelon zéro vous permet une exonération des frais d'inscription dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.

Constituer le dossier

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. Le Dossier Social Etudiant doit être constitué chaque année. L'étudiant ou le futur étudiant doit faire une demande par internet entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.
C'est en se connectant sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr que l'on procède à la saisie du DSE. La bourse est attribuée en fonction de trois critères : les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études. La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités (de septembre à juin)

Contact :

CLOUS de Brest
2, avenue Le Gorgeu – Brest
02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30

BON À SAVOIR :

Il existe d'autres bourses (aide au mérite, bourse de mobilité, etc.) qui peuvent vous être attribuées sous certaines conditions. Renseignez-vous sur : www.service-public.fr (rubrique Famille > études supérieures > Aides et bourses).

POUR LES FORMATIONS NE RELEVANT PAS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Renseignez-vous directement auprès de la direction régionale ou départementale des ministères concernés.
Pour les formations du sanitaire et du social, des bourses d'études sont allouées par la Région Bretagne. Renseignez-vous auprès de l'établissement qui dispense la formation et sur le site de la Région Bretagne : www.bretagne.bzh (rubrique Les politiques > Formation > Les formations sanitaires et sociales).

LE PRÊT D'HONNEUR

Le Conseil départemental accorde des prêts d'honneur, à taux zéro, aux étudiants préparant un diplôme de l'enseignement supérieur et manquant de ressources

financières pour pouvoir poursuivre leurs études. Les formations menées au titre de la formation professionnelle et/ou apprentissage sont exclues de ce champ d'aide. Le demandeur doit être issu d'une famille à ressources modestes, non imposable sur le revenu au titre de l'année précédente ou en cours (si avis d'imposition établi pour l'année en cours) ou ne pas pouvoir bénéficier d'une bourse nationale pour des raisons bien spécifiques (redoublement, réorientation ou statut de l'établissement) ou être victime d'un accident de vie familiale en cours d'année scolaire.

Pour retirer vos dossiers :

Conseil départemental du Finistère
Direction de la culture, du sport
et de la jeunesse
32, boulevard Dupleix – 29000 Quimper
02 98 76 20 20 – www.finistere.fr

LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT

Le service Social Etudiant est à la disposition de tous les étudiants souhaitant obtenir aide, conseil et informations.
Deux assistantes sociales reçoivent, dans le respect du secret professionnel, les étudiants qui souhaitent obtenir :
→ des renseignements sur les possibilités de financement des études et aides diverses ;
→ une assistance pour l'instruction des dossiers d'aides financières ;
→ un soutien pour des difficultés personnelles (rupture familiale, problèmes dans vos études, etc.) ;
→ des informations sur la législation spécifique étudiante.

Si vous êtes inscrits en : Lettres et Sciences Humaines, Médecine, Odontologie, Sages-Femmes, Kiné, IUT, IUP, STAPS, ESIAB, IPAG, ENIB, EESAB, IFSI Croix-Rouge, ESPE vous pouvez contacter :

L'assistance sociale du SUMPPS
13 rue de Lanrédec – Brest
02 98 01 82 88

Si vous êtes inscrits en Sciences et techniques, Droit et Sciences Economiques, AES, BTS, ISEN, IFSI du CHRU, ITES, IUEM, IAE, EURIA, vous devez contacter :

L'assistante sociale au CLOUS
2 avenue le Gorgeu – Brest
02 98 03 86 27

BON À SAVOIR :

L'Agoraé, l'épicerie solidaire gérée par la Fédé B est ouverte sur dossier, aux étudiants en prenant en compte leurs ressources. L'Agoraé se développe autour de deux volets : l'aide alimentaire via une épicerie solidaire, la cohésion sociale via des animations 2 fois par mois.
Ces animations ont pour objectifs de lutter contre l'exclusion sociale en étant gratuites, mais surtout, ouvertes à tous les étudiants.
Pour plus d'info : 02 98 01 29 36
agorae@fedeb.net

Vous rencontrez des difficultés financières

Vous rencontrez des difficultés financières et/ou d'hébergement nécessitant une réponse immédiate, vous devez prendre contact avec la Mission locale du Pays de Brest, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brest ou le Centre Départemen-

tal d'Action Sociale (CDAS) le plus proche de chez vous.

Au-delà de l'urgence, selon votre situation, une intervention peut vous être proposée par un travailleur social du Centre Départemental d'Action Sociale si :

- vous avez plus de 26 ans,
- vous avez moins de 26 ans et des difficultés dans la prise en charge de votre enfant,
- vous avez moins de 21 ans et vous souhaitez un soutien d'un éducateur dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance.

Contact :

CDAS Saint Marc
41 rue Sébastopol – Brest - 02 29 61 29 29
CDAS_Saint-Marc@finistere.fr

CDAS Rive Droite
25 rue Anatole France – Brest
02 98 45 16 54
CDAS_Rive-Droite@finistere.fr

CDAS Bellevue
13 place Napoléon III – Brest
02 98 47 08 09
CDAS_Bellevue@finistere.fr

CDAS Lambézellec
Place de Bretagne – Brest - 02 98 03 39 52
CDAS_Lambezellec@finistere.fr

Les Centres Départementaux d'Action Sociale sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00.

La Mission locale du Pays de Brest

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en recherche de formation ou d'emploi, vous rencontrez des difficultés financières et/ou de logement, de mobilité, prenez contact avec un conseiller en insertion de la Mission locale du pays de Brest.

Sur www.mission-locale-brest.org, vous pourrez, en saisissant votre adresse, connaître l'antenne la plus proche de chez vous.

Contact :

Antenne Brest-Centre ville
15 bis, rue Fautras - Brest - 02 98 43 51 15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2 - Place Napoléon III - Brest - 02 98 47 25 53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine - Brest
02 98 49 70 85

Antenne Brest-Europe
Mairie quartier de l'Europe
31, rue Saint-Jacques - 29200 Brest
02 98 41 06 90

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action sociale de la ville de Brest (CCAS) intervient en matière d'action sociale à l'échelle de la ville en partenariat avec le Conseil départemental du Finistère et la Mission locale.

Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement du public en très grande précarité, sans domicile stable ou en habitat précaire d'une part et d'autre part de publics qui nécessitent une prise en charge particulière (personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile, gens du voyage).

Contact :

CCAS – 40, rue Jules Ferry – Brest
02 98 00 84 00
ccas-direction@ccas-brest.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h-17h (sauf le jeudi 14h30-17h)

FINISTÈRE - PRESQU'ÎLE DE CROZON
TELGRUC-SUR-MER
Camping
Pen Bellec**
Accès direct
à la plage !
Emplacement : 4 € - Adulte : 5 €
Retrouvez nos services et tarifs sur notre site internet
CAMPING PEN BELLEC
TELGRUC-SUR-MER
PLAGE DE TREZ BELLEC
29560 TELGRUC-SUR-MER
02 98 23 59 79
camping-penbellec@orange.fr
www.camping-telgruc.fr

LA MARINE RECRUTE
VENEZ RENCONTRER
UN CONSEILLER EN RECRUTEMENT
AU BUREAU MARINE DU CIRFA DE
BREST
8 bis, Rue Colbert
02 98 22 15 31
cirfa.brest@marine.defense.gouv.fr
FAITES UN PAS
VERS VOTRE AVENIR
ETREMARIN.FR

Isabelle Gourmelen
COACHING* - FORMATION
Accompagnement individuel ou collectif autour d'un objectif de développement personnel ou professionnel : confiance en soi, prise de parole, gestion du temps, prise de fonction, compétences… Démarche confidentielle et bienveillante.
Tél. 07 76 69 36 40
isabelle.gourmelen@ig-coach.fr
www.ig-coach.fr
*Diplômée de l'Université Paris-II "Pratique du coaching"

CHOISISSEZ
LA VOIE ROYALE
BATIMENT
FORMATION
REUSSITE
EMPLOI
EQUIPE
AVENIR
BÂTIMENT CFA FINISTÈRE
1 RUE FRANÇOIS-MARIE ANDRÉ
29000 QUIMPER
TÉL : 02 98 95 97 26
BATIMENT CFA
Finistère
Gros Œuvre
Couverture
Menuiserie
Finition
Thermique Sanitaire
Electricité
Les mercredis du Bâtiment : Portes ouvertes de 14h00 à 17h00
Une filière complète des métiers du Bâtiment accessible par la voie de l'alternance : Du CAP au BAC +2

4 Emploi

Des démarches administratives aux réseaux sociaux en passant par les structures d'accompagnement, vous trouverez dans ce chapitre des informations relatives à la recherche d'emploi. Vous trouverez également des informations sur le droit du travail et les interlocuteurs pour vous informer et vous aider dans la défense de vos droits.

Ivan Breton - Brest métropole

Vous êtes demandeur d'emploi

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Vous êtes à la recherche d'un emploi vous devez alors vous inscrire au Pôle emploi. sur le site www.pole-emploi.fr. Dès que vous aurez validé votre dossier en ligne, vous serez invité à vous rendre à un entretien professionnel à votre agence Pôle emploi dans le mois qui suit votre inscription.

DES INTERLOCUTEURS QUI VOUS ACCOMPAGNENT DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI

La Mission locale du pays de Brest (pour les 16-25 ans)

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sortis du système scolaire ou universitaire dans leur parcours d'insertion. Les conseillers en insertion vous accompagnent en construisant des réponses adaptées à chacun : appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la mobilité, aux projets de loisirs, de culture.

Pour connaître l'adresse de la Mission locale la plus proche de chez vous, contactez : contact@mission-locale-brest.org
Sur www.mission-locale-brest.org, vous pourrez, en saisissant votre adresse, connaître l'antenne la plus proche de chez vous.

Antenne Brest-Centre ville
15 bis, rue Fautras - Brest
02 98 43 51 15

Antenne Brest-Bellevue
Centre Commercial B2 - Place Napoléon III - Brest
02 98 47 25 53

Antenne Brest-Rive droite
14, rue Alsace Lorraine - Brest
02 98 49 70 85

Antenne Brest-Europe
Mairie quartier de l'Europe
31, rue Saint-Jacques - 29200 Brest
02 98 41 06 90

Pôle emploi

Pôle emploi a pour mission d'inscrire et indemniser les demandeurs d'emploi, de les accompagner dans leur recherche d'emploi jusqu'au placement, et de conseiller et guider les entreprises dans leurs recrutements. Un conseiller personnel accompagne chaque demandeur d'emploi, selon le mode d'accompagnement et les moyens de contact qui seront actés avec lui lors d'un premier entretien.
Au-delà de l'accompagnement à la recherche d'emploi, les demandeurs d'emploi sont informés et orientés sur les actions de formation, les mesures d'aide à l'embauche et les aides à la mobilité et à la reprise d'emploi.
Sur le site www.pole-emploi.fr (rubrique candidat), vous avez la possibilité de :

→ vous inscrire ou réinscrire comme demandeur d'emploi

→ vous renseigner sur les allocations de recherche d'emploi

→ de consulter des offres, de vous y abonner et de postuler en ligne

→ de diffuser vos CV en ligne

→ de gérer votre compte et vos courriers
→ de consulter la FAQ et poser vos questions en ligne
→ d'obtenir des conseils à la recherche d'emploi (comment faire son CV et sa lettre de motivation, comment préparer son entretien etc.) par le biais de la documentation ou de vidéos (web TV)

Contact :

Pôle emploi Brest Europe
11 rue du 8 mai 1945

Pôle emploi Brest Marine
130 rue Ernest Hémingway

Pôle emploi Brest Iroise
530, avenue de Tallinn

Plateforme de service téléphonique : 3949

Horaires d'ouverture sans RDV :
lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
L'accueil l'après-midi se fait uniquement sur rendez-vous

www.pole-emploi.fr est gratuit et ouvert à tous, il propose des services :

→ L'espace personnel, créé automatiquement lors de votre inscription, qui vous permettra au delà de personnaliser vos recherches d'offres, de recevoir par mail vos courriers Pôle emploi et de conserver vos documents relatifs à votre recherche d'emploi dans un espace sécurisé. Par le biais de votre espace personnel vous pourrez aussi contacter votre conseiller.

→ L'Emploi Store est la plateforme des services digitaux (web et mobile) de l'emploi, gratuite et ouverte à tout internaute souhaitant évoluer professionnellement ou en recherche d'emploi. Ces services sont ordonnés en quatre grandes thématiques concernant pour les deux premiers l'orientation - « Choisir un métier », « Se former » - et les techniques de recherche d'emploi pour les deux derniers - « Préparer sa candidature », « Trouver un emploi ». Pour chaque thématique, trois rubriques aident l'internaute à trouver plus facilement le service de son choix.

→ L'espace jeunes où sont présentés les principales mesures et dispositifs d'aide à l'embauche pour les jeunes, l'accès aux offres de contrats dédiés au public jeune, les services et prestations Pôle emploi.

L'Association pour l'emploi des cadres (APEC)

L'APEC accueille et informe les cadres (avec ou sans emploi) et les jeunes diplômés sur la recherche d'emploi et l'évolution professionnelle. Sur le site www.apec.fr, vous pouvez accéder à différents services : consulter les offres d'emplois et de stages, postuler en ligne, déposer votre CV en ligne et obtenir des informations et des conseils sur votre recherche d'emploi.

Contact :

APEC – Immeuble Le Fromveur
5, rue de l'Élorn – Brest – 0 809 361 212

Cap emploi

L'objectif des Cap emploi est de favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap (bénéficiaires de l'obligation d'emploi, aptent à travailler en milieu ordinaire) dans les entreprises privées ou publiques. A ce titre, les conseillers professionnels du cap emploi apportent aide et conseils à toutes les étapes du parcours d'insertion professionnelle : définition et validation d'un projet professionnel, accès à la formation, recherche d'emploi (aide et conseil à la recherche, mise en relation sur

Franck Betermin - Brest métropole

offre d'emploi, soutien de candidature...), intégration et suivi dans l'emploi, informations sur les aides et dispositifs existants pour conserver un emploi. La plus value du Cap emploi réside dans sa connaissance du handicap et dans sa relation de proximité avec les entreprises du département. Cap emploi accueille sur rendez vous, en priorité, après orientation vers ses services par Pôle emploi.

Contact :

CAP EMPLOI agence de Brest
7 rue de Kervezennec,
Z.I. de KERGONAN – Brest
02 98 80 81 00

SUR LA PISTE DES OFFRES

Pour votre recherche d'emploi, multiplier les sources de communication : Pôle emploi, internet et réseaux sociaux, sites d'entreprises, salons et forums sans oublier les annuaires d'entreprises et les contacts personnels !

Le web

La recherche d'emploi se fait beaucoup sur le Web. Les grandes entreprises disposent d'un site et d'une rubrique « emploi », « nous rejoindre » ou « recrutement ». Les offres d'emploi sont aussi diffusées sur des sites généralistes ou spécialisés.

Les agences intérim

Le premier critère à prendre en compte est la spécialité de l'agence. Si certaines entreprises de travail temporaire sont généralistes, d'autres sont spécialisées par métier ou secteur d'activité (industrie, banque, BTP, etc.). Vous pouvez bien entendu remplir un dossier dans plusieurs agences, ce qui multipliera vos chances de décrocher des missions en accord avec votre profil et vos compétences. Vous trouverez les coordonnées des agences d'intérim sur www.pagesjaunes.fr

Les réseaux sociaux

Twitter, Facebook, Viadeo ou Linkedin ne vous apporteront pas un travail en quelques clics. Les réseaux sociaux servent avant tout à être connu professionnellement et se créer un réseau de personnes susceptibles de vous aider dans votre recherche d'emploi.

Un conseil : privilégiez un ou deux réseaux et faites vivre vos profils, plutôt que d'être présent mais peu actif sur plusieurs plateformes. Attention également à votre e-réputation : réfléchissez à ce que vous publiez notamment sur Facebook et qui peut voir ces contenus !

Vous avez un emploi ou un job

Lorsque l'on est salarié, on a des droits et des obligations vis à vis de l'employeur, c'est pourquoi, il est important d'être informé sur le droit du travail : contrat de travail, salaire, congés...Petit tour d'horizon des questions que l'on peut se poser et des interlocuteurs pour nous aider.

DROIT DU TRAVAIL : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Travail des jeunes : ce que dit la loi

Vous êtes autorisé à travailler à partir de 16 ans, quand vous avez terminé votre scolarité obligatoire.

→ *Si vous avez entre 16 et 18 ans*

Entre 16 et 18 ans, le salarié ne peut pas travailler plus de 8h par jour et 35h par semaine. En principe le travail de nuit est interdit (de 22h à 6h), des dérogations sont possibles et doivent être accordées par l'inspection du Travail. Vous devez en outre bénéficier d'un repos de nuit de 12h consécutives. L'employeur a également l'obligation d'accorder un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs aux jeunes de moins de 18 ans.

→ *Si vous avez 14 et 15 ans*

Dans certains cas particuliers, vous pouvez néanmoins commencer à travailler avant 16 ans. Vous pouvez travailler dès 14 ans durant la moitié des vacances scolaires pour des travaux adaptés à votre âge (il ne doit s'agir ni de travail à la chaîne, ni de travaux pénibles). Dans ce cas, l'inspection du Travail doit donner son autorisation.

LE SAVEZ-VOUS ?

Téléchargez sur www.bij-brest.org, le mode d'emploi pour décrocher un job d'été. Par ailleurs, chaque année au mois de mars, le bij organise un forum jobs d'été et emplois saisonniers pour vous accompagner dans votre recherche de job.

→ *Pour les plus de 18 ans*

C'est le droit du travail qui s'applique. En effet, le travail est régi par de multiples textes (code du travail, convention collective, accord de branche etc.) qui définissent et précisent les conditions de travail et de rémunération du salarié.

Les étudiants qui cherchent à concilier leurs études avec un job d'appoint sont de plus en plus nombreux. Si vous êtes étudiant boursier et que vous travaillez, vous continuez à percevoir votre bourse d'étude à condition de manifester une assiduité aux cours et aux examens.

Le salaire

Le salaire est versé une fois par mois et il est accompagné d'un bulletin de salaire. Le salaire minimal que vous pouvez percevoir, et ce quel que soit votre contrat de travail c'est le SMIC. À titre d'exemple : il est de 9,67 € brut de l'heure au 01/01/2016. Le montant de votre salaire net se calcule en retirant les charges sociales salariales (entre 20 et 25 % du brut). Les jeunes salariés peuvent subir un abattement de salaire soit en application de la convention collective, soit par rapport au SMIC. Dans ce dernier cas, si le jeune a moins de 17 ans, il touche au minimum 80 % du SMIC. Entre 17 et 18 ans, 90 % du SMIC .

Attention :

– Toutes les sommes perçues doivent être déclarées. Elles peuvent être mentionnées

sur la déclaration de revenus de vos parents, ou directement par vous-même si vous faites une déclaration à part.

- Les jeunes de moins de 26 ans (au 1er janvier) sont exonérés d'impôts sur les salaires perçus pendant les congés scolaires, universitaires, dans la limite de 3 mois de SMIC pour une année.

S'INFORMER ET DÉFENDRE SES DROITS

Salaire, contrat de travail, heures supplémentaires, congés, etc. Il est important de prendre connaissance de ses droits et de les faire respecter.

Des interlocuteurs pour vous aider

• *L'inspection du Travail : un service à connaître*

Elle assure entre autres les missions d'information, de conseil ou de conciliation auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel sur leurs droits et obligations.

Contact :

Inspection du Travail (antenne de Brest)
1, rue des Néréïdes - Brest
0 810 290 009
Permanence téléphonique du lundi au vendredi (sauf jeudi matin) : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 - 02 98 41 82 55 (standard pour prendre un rendez-vous)
bretag-ut29.renseignements@direccte.gouv.fr
www.bretagne.direccte.gouv.fr/-finistere

Les syndicats de salariés

Le but de ces syndicats est de défendre les droits et intérêts professionnels des salariés.

Contacts à Brest :

CFDT – 9, rue de l'Observatoire
02 98 33 29 29 – www.cfdt.fr

CFTC – 3, rue de l'Observatoire
02 98 44 18 57 – www.cftc.fr

CFE-CGC – 3, rue de l'Observatoire
09 66 85 04 20 – www.cfecgc.org

CGT – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 80 09 29 – www.cgt.fr

Force Ouvrière – 5, rue de l'observatoire
02 98 44 15 67 – www.force-ouvriere.fr

FSU – Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
02 98 43 33 51 – www.fsu.fr

Union syndicale Solidaires
2, rue de Amiral Nielly
02 98 33 14 10 – www.solidaires.org

UNSA – 4 rue du Colonel Fonferrier
02 98 46 56 23 – www.unsa.org

Vous souhaitez créer votre activité ou reprendre une entreprise

Pour s'informer sur la création et la reprise d'activité dans un premier temps, nous vous conseillons de consulter les deux sites suivants :
www.service-public.fr (rubrique professionnels) et l'agence pour la création d'entreprise : www.apce.com (ce site est incontournable pour tous les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises : informations, enquêtes, évolutions de la législation, etc.).

Il existe également une multitude de lieux d'information sur la création et la reprise d'entreprise sur le territoire brestois (passer de l'idée au projet, l'aide sur le diagnostic de projets, l'accompagnement, le conseil, l'aide technique, la recherche de moyens, etc.), mais il est impossible de tous les citer. Pour obtenir les adresses des structures d'accompagnement, consultez la fiche « créer ou reprendre une entreprise » éditée par le CRIJ Bretagne sur www.ij-bretagne.com (rubrique s'informer› travailler› monter sa boite).

Afin d'encourager le développement à la culture entrepreneuriale et la formation à l'innovation, le statut national « Étudiant-Entrepreneur » a été créé en 2014.

LE STATUT D'ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR

Les étudiants en cours d'études et les jeunes diplômés qui souhaitent monter leur entreprise peuvent bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur.

Le statut d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiants et aux jeunes diplômés d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (un Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat).

Les avantages du statut ?

→ Un accompagnement pour les aider dans leur projet, la possibilité de remplacer un stage obligatoire par son projet entrepreneurial ou encore la prolongation des droits étudiants pour les jeunes diplômés.

→ Un diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur» (D2E) accompagne ce statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Ce diplôme peut être converti en E.C.T.S. dans le diplôme national.

Dominique Leroux - Brest métropole

Les conditions pour en bénéficier :

→ Le statut d'étudiant-entrepreneur s'adresse en priorité aux jeunes de moins de 28 ans, âge limite pour bénéficier du statut social d'étudiant.

→ Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition de diplôme requis pour une inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

→ Le statut est délivré par le comité d'engagement du PEPITE, au regard de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet.

Pour en savoir plus sur le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat – PEPITE au sein de L'UBO : www.univ-brest.fr (Rubrique Formation › insertion professionnelle › Entrepreneuriat étudiant) ou pepite-bretagne.ueb.eu

Contact :

Pour l'entrepreneuriat étudiant sur le territoire finistérien :
Carole Osmond
Cap Avenir - Institut Administration des entreprises
12 rue Kergoat – Brest
carole.osmond@univ-brest.fr
02 98 01 70 40 ou 06 56 82 39 95

5 Santé

La santé, un capital à préserver ! Le système de santé permet à chacun d'entre nous d'accéder aux soins. Ce chapitre vous donnera les clés pour mieux comprendre l'assurance maladie et prendre en main votre santé : des lieux d'écoute et de consultation existent sur la ville.

Guillaume Team - Brest métropole

LES SERVICES D'URGENCE : NUMÉROS GRATUITS 24 h/24.

*Le **15 :** le Samu - urgence médicale. Il doit être appelé pour tout problème de santé grave, quelle que soit la situation sociale de la personne concernée.*

*Le **112** est le numéro d'appel d'urgence européen unique, joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.*

*Le **115** est le numéro d'urgence sociale, gratuit et accessible 24h/24 sans carte téléphonique. C'est le numéro vert pour les sans-abris, il les oriente vers un lieu d'accueil et d'hébergement ouvert de 19h à 9h.*

L'assurance maladie

(Source : www.ameli.fr)

LE RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2016, la protection universelle maladie (PUMA) est entrée en application. Cette réforme garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie. L'objectif est d'assurer la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé, réduire les démarches administratives, garantir davantage d'autonomie et de confidentialité à tous les assurés dans la prise en charge de leurs frais de santé.

La protection universelle maladie prévoit que toutes les personnes majeures avec ou sans activité professionnelle ont droit à la prise en charge de leurs frais de santé, dès lors qu'elles résident en France de manière stable et régulière. Ce qui signifie que toute personne majeure est assurée à titre individuel, quelque soit sa situation personnelle dès sa majorité (ou dès 16 ans à sa demande). Elle a droit aux prestations des assurances maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, maladie professionnelle. Elle pourra également choisir de percevoir ses remboursements sur son propre compte bancaire, recevoir son propre décompte de remboursement ce qui garantit une meilleure confidentialité des informations sur les frais de santé pris en charge.

- **Pour les étudiants**

Si vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur, vous relevez du régime étudiant de sécurité sociale. Cependant, les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire et de la profession du parent (père ou mère) dont vous êtes l'ayant droit.

Si vous avez entre 16 et 19 ans, vous êtes toujours considéré comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation à la sécurité

BON À SAVOIR :

Dans la mesure où toutes les personnes qui travaillent ou résident en France de manière stable et régulière sont désormais couvertes par l'assurance maladie, le dispositif de la CMU de base n'a plus de raison d'être et est donc supprimé.

Ivan Breton - Brest métropole

sociale étudiante est donc obligatoire et gratuite.

Si vous avez 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans, vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Par conséquent, votre affiliation à la Sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si vous êtes boursier. Dans ce cas, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation.

À noter : si vous poursuivez vos études dans un établissement d'enseignement non agréé par le régime étudiant de sécurité sociale, vous ne pourrez pas vous affilier à la sécurité sociale étudiante. Vous restez affilié à la caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence et c'est elle qui continue à assurer la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

→ *Quand et comment vous affilier à la sécurité sociale étudiante ?*

Vous devez vous affilier à la Sécurité sociale étudiante au moment de votre inscription administrative dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur. Il vous suffit de cocher la case : SMEBA ou LMDE.

Contact :

LMDE
6, place de la Liberté – Brest
09 69 36 96 01
www.lmde.com

SMEBA
63, rue du Professeur Langevin – Brest
02 98 47 87 87
www.smeba.fr

→ *Vous êtes étudiant et vous travaillez*

Si votre activité salariale est continue et régulière tout au long de l'année universitaire et si vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre : vous dépendez du régime général de la sécurité sociale, ou régime des salariés. Vous êtes alors dispensé de l'affiliation et du paiement de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante.

Si votre activité salariale est saisonnière (vous travaillez par exemple durant les vacances) ou si elle s'interrompt en cours d'année universitaire : quel que soit le nombre d'heures de travail que vous avez effectuées, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et vous devrez payer la cotisation.

Pour tout renseignement quelque soit votre statut, un seul contact :

CPAM de Brest
1 rue de Savoie ou square Marc Sangnier
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Tél : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.ameli.fr (rubrique Vous êtes assuré › Droits et démarches ›Par situation professionnelle)

Ivan Breton - Brest métropole

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La souscription à une complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillée car elle permet de rembourser la part non prise en charge par l'assurance maladie.
Les mutuelles ou les assurances proposent des complémentaires santé, à vous de choisir en fonction de vos besoins et en comparant les garanties (prise en charge des soins dentaires, lunettes et de manière générale, les dépenses de santé qui coûtent cher).

• Pour les étudiants

Deux mutuelles s'adressent spécifiquement aux étudiants : la LMDE et la SMEBA (cf. coordonnées p.41). Vous pouvez cependant souscrire votre complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou d'assurance de votre choix.

→ *Si vos revenus sont modestes :*

vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour vos dépenses de santé avec la CMUC (Couverture maladie universelle complémentaire) ou l'ACS (Aide pour une complémentaire santé). L'attribution de ces deux aides dépend de votre situation et de vos ressources.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide, faites une simulation sur :
www.ameli.fr/simulateur-droits

• La CMU complémentaire

Si vous disposez de faibles ressources, la CMU complémentaire vous permet d'être couvert à 100 %, sans avance de frais, pour la plus grande partie de vos dépenses de santé (exemple : le médecin, à la pharmacie, dans un laboratoire, à l'hôpital, chez le dentiste, etc).

→ *Qui peut en bénéficier ?*

Pour en bénéficier, vous devez habiter en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel de votre foyer ne doit pas dépasser un certain montant. Le plafond de ressources varie selon la composition du foyer du demandeur.

→ *Quels sont vos droits ?*

Vous ne payez plus aucune cotisation, contrairement à une complémentaire santé habituelle (mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance). La CMU complémentaire est entièrement gratuite. Elle est renouvelable à votre demande chaque année, à condition que vous remplissiez toujours les critères de résidence et de ressources.

Pour en savoir plus :
www.ameli.fr (rubrique vous êtes assurés

› Soins et remboursements › CMU et complémentaires santé)

→ *Aide au paiement d'une complémentaire santé*

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé. L'ACS concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles, mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la couverture médicale universelle complémentaire (CMUC). Elle vous donne droit, durant un an, à une aide financière pour payer totalement ou partiellement votre contrat de complémentaire santé. Concrètement, vous recevez une attestation-chèque à remettre à un organisme complémentaire proposant l'un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS. Le montant varie de 100 € à 550 € selon l'âge du bénéficiaire.

Pour en savoir plus : www.info-acs.fr

L'accès aux soins

LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Le Centre d'Examens de Santé de Brest est un service de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM22) qui propose un examen périodique de santé gratuit aux assurés sociaux du Finistère.

• Un examen de santé, pourquoi ?

- Dépister des pathologies ignorées
- Apporter des conseils en éducation à la Santé
- Informer les consultants sur leurs droits et l'accès aux soins
- Mettre en évidence les risques liés à certains comportements ou habitudes de vie

• Un examen de santé, pour qui ?

Les assurés sociaux âgés de 16 à 74 ans, et, en priorité :

- les demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes et stagiaires en formation professionnelle, ainsi que les personnes en contrat de travail précaire (CDD, intérim, travail à temps partiel)
- les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

Le bilan s'effectue sur une matinée (sur rendez-vous) et comporte les examens suivants : analyse de sang et d'urine, électrocardiogramme, examen de la vue, de l'audition, de la capacité respiratoire, examen dentaire par un dentiste et consultation médicale par un médecin du centre.

Pour en savoir plus :

Le centre d'examens de santé
16, rue Mathieu Donnart – Brest
02 90 03 31 30
ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 17h00

LE POINT H OU DISPENSAIRE DE SOINS GRATUITS

Le point H propose des consultations médicales, des soins infirmiers, des délivrances de médicaments d'urgence ainsi que des soins dentaires et des consultations avec un psychologue sur rendez-vous. Ce service s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins.

Yvon Jézéquel - Brest métropole

Contact :

Point H – 16, rue Alexandre Ribot – Brest (Saint Martin) – 02 98 44 63 11
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. (fermé mercredi après-midi)

LE SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE DE L'UBO

Ce service est ouvert aux étudiants de l'UBO et des écoles ayant établi une convention : EESAB, ENIB, IFSI Brest (Croix Rouge et CHRU), IFSI Morlaix.
L'équipe (médecins, infirmières, psychologues cliniciennes, assistante sociale), vous accueille pour des visites médicales, consultations, écoute, renseignements, orientation, soins infirmiers, vaccins, activités bien-être, aménagements d'études et/ou d'examens...

Vous pouvez consulter un médecin généraliste du lundi au vendredi, sans RDV le matin, sur RDV l'aprés midi. Munissez vous de votre carte vitale, attestation mutuelle et carte étudiant.
Les consultations spécialisées : psychologues cliniciennes, psychiatre, gynécologue, sont sur rendez-vous. Des consultations du CeGIDD (Information Dépistage et Diagnostic des IST) sont proposées une fois par mois ainsi que des conseils aux voyageurs.
L'Assistante Sociale reçoit sans RDV le matin, sur RDV l'aprés midi.

Contact :

SUMPPS – 13 rue de Lanrédec – Brest
02 98 01 82 88
www.univ-brest.fr/centredesante

La santé de A à Z

DES SERVICES À CONNAÎTRE

• La Maison des adolescents

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel pour les jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67
Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h
et samedi : 9h-12h (uniquement sur rendez-vous).

• PASAJ

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, ainsi que les mercredis de 14h à 17h, un des quatre psychologues de Pasaj est à votre écoute. Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Tél. : 02 98 43 10 20 ou 06 32 98 22 07
Sms : 06 32 98 22 07
Mail : pasaj29@pasaj.fr
Skype : pasaj29
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• Fil Santé Jeunes

Ce site interactif répond à l'ensemble de vos préoccupations en matière de santé.
www.filsantejeunes.com

ADDICTIONS

Comment être accompagné dans les processus d'aides à l'arrêt ou tout simplement, avec qui établir un dialogue ? Il est possible de trouver de l'aide auprès de son médecin, ou dans une structure spécialisée proche de chez soi.

Consultations pour les addictions

C.S.A.P.A. - Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
Centre MENEZ, centre de consultation en addictologie
Place du 19e Régiment d'Infanterie (près de la gare de Brest) – 1er étage
02 29 61 18 70
Consultations gratuites sur rendez-vous pour toute personne en difficulté avec l'alcool et les toxiques.

Accueil drogue information (ADI)
(Également Point écoute cannabis de Brest)
Hôpital Morvan – bâtiment 2 bis - Brest
02 98 22 36 00
centre-accueil-drogue-information@chu-brest.fr
Lundi au vendredi : 9h - 12h30
et 13h45 - 17h et sur rendez-vous
Accueil et suivi des usagers de drogue(s), de médicaments, jeunes consommateurs, personnes confrontées à une addiction comportementale (jeux vidéo, jeu d'argent et de hasard ...)

Famille Addictions
16 rue Alexandre Ribot – Brest
02 98 44 88 08
Ce service accompagne les familles (parents, enfants) qui sont confrontées à l'addiction d'un de leur proche.
Permanences : mercredi après-midi – vendredi toute la journée

Pierrick Ségalen - Brest métropole

ALCOOL

Écoute Alcool : 0 980 980 930
de 8h à 2h (ouvert 7 jours/7)
www.alcool-info-service.fr

Associations de soutien à Brest

- **Alcooliques Anonymes**
  Pour obtenir les coordonnées des contacts locaux : 02 98 46 44 54
  N° national : 09 69 39 40 20
  (24h/24 et 7j/7)
  www.alcooliques-anonymes.fr
  (informations, permanences et réunions mensuelles).

Alcool assistance 29 - La croix d'or
21 avenue de Provence - Brest
02 98 47 14 16
www.alcoolassistance.net
(informations, permanences et réunions mensuelles).

Mouvement Vie Libre
33 rue du Château - Brest
02 98 44 44 53 - www.vielibre.org
(informations, permanences et réunions mensuelles)

DROGUES

Lignes téléphoniques et site Internet

- **Drogues info service** : 0 800 23 13 13
  7j/7, anonyme et gratuit depuis un poste fixe - de 8h à 2h
  www.drogues-info-service.fr

Associations de soutien

- **Le CAARUD** (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues)
  Local « À l'Ouest »
  16, rue Alexandre Ribot - Brest
  02 98 80 41 27 ou 06 34 55 29 06
  Structure d'accueil pour les personnes usagères de drogues (Accès matériel stérile, non jugement et confidentialité).
  Lundi et mardi de 16h à 19h et vendredi de 14h à 17h

APLT Bretagne (Association de prévention et de lutte contre les toxicomanies)
Centre social de Pen-ar-Créac'h
13 rue du Professeur Chrétien - Brest
06 63 32 55 84
www.aplt-bretagne.fr
Association d'aide aux familles confrontées aux problèmes de toxicomanie.

TABAC

Tabac info service - Tél : 3989
www.tabac-info-service.fr
Du lundi au samedi de 8h à 20h

Consultations

- **Centre de consultation hospitalière de tabacologie**
  Hôpital Morvan - bâtiment 2 bis
  5 avenue Foch - Brest - 02 98 22 30 38

Consultation sur rendez-vous. Réunion d'information le mardi de 17h15 à 19h (sauf pendant les vacances scolaires). La suite de la prise en charge est sur rendez-vous individuel avec un tabacologue.
Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, sophrologue et psychologue).

ADDICTIONS AUX JEUX

Joueurs info service 09 74 75 13 13
de 8h à 2h – 7 j/7
www.joueurs-info-service.fr

Accueil drogue information (ADI)
Hôpital Morvan – bâtiment 2 bis
5 avenue Foch – Brest – 02 98 22 36 00
centre-accueil-drogue-information@chu-brest.fr
Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h45-17h et sur rendez-vous
Accueil et suivi des usagers de drogue(s), de médicaments, jeunes consommateurs, personnes confrontées à une addiction comportementale (jeux vidéo, jeu d'argent et de hasard ...).

CONTRACEPTION : FILLES ET GARÇONS, TOUS CONCERNÉS !

La contraception ce n'est pas qu'une affaire de filles ! Il existe aujourd'hui différents moyens de contraception : la pilule, le dispositif intra-utérin ou stérilet, l'implant, le préservatif féminin ou masculin, etc. Pour vous aider à choisir le mode contraceptif qui vous convient le mieux, consultez le site :
www.choisirsacontraception.fr

Le choix d'une contraception est en effet affaire d'information, de dialogue et de confiance. Pour toute prescription, vous devez prendre rendez-vous auprès de votre médecin traitant, d'un gynécologue ou d'un centre de planification (cf. coordonnées dans la rubrique « Contraception d'urgence »).

- **Contraception d'urgence**

La contraception d'urgence ne constitue pas une méthode régulière de contraception. Elle permet de diminuer fortement (mais pas totalement) le risque de grossesse après un rapport non ou mal protégé. Elle doit être prise le plus rapidement possible, dans un délai maximal de 3 jours, jusqu'à 5 jours (selon la pilule). Son efficacité diminue avec le temps : elle est d'autant plus efficace si elle est prise rapidement après le rapport non ou mal protégé. Gratuite pour les mineures, elle est délivrée sans ordonnance dans les pharmacies et dans les centres de planification, ainsi qu'à l'infirmerie scolaire.

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 – rez-de-chaussée
5 avenue Foch – Brest – 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel. Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures. Sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, le mercredi de 9h30 à 17h30

Centre de Santé pour les étudiants
13, rue de Lanrédec – Brest
02 98 01 82 88
www.univ-brest.fr/centredesante

GROSSESSE

• Suis-je enceinte ?

Plusieurs changements de votre corps (retard de règles, nausées, seins tendus) vous laissent penser que vous êtes enceinte. Pour être sûre, vous pouvez effectuer un test de grossesse (test urinaire, prise de sang). Il peut être demandé dans un centre de planification, auprès de votre médecin ou dans une pharmacie (pour le test urinaire). Si le test est positif, vous êtes enceinte.

• Quelles sont les démarches à effectuer ?

Pendant votre grossesse, vous devrez effectuer sept visites médicales chez votre médecin ou votre sage-femme et faire des examens médicaux obligatoires. Ces examens sont pris en charge par l'Assurance Maladie. La première consultation devra se dérouler avant la fin du troisième mois de grossesse car elle doit être déclarée auprès de la Sécurité sociale et auprès de la Caisse d'allocations familiales dans les 14 premières semaines
Ce délai est à respecter pour ne pas perdre vos droits aux prestations familiales.

Pour plus d'infos concernant vos droits pendant votre grossesse, www.ameli.fr pour l'assurance maladie et www.service-public.fr (rubrique rubrique Social – Santé > Grossesse) pour connaître vos droits en matière de maternité.

• Vous ne souhaitez pas continuer cette grossesse ?

L'interruption volontaire de grossesse est un droit pour toutes les femmes. l'IVG doit être effectuée avant la fin de la 12e semaine de grossesse (soit 14 semaines après le début des dernières règles). L'IVG est une pratique médicamenteuse ou chirurgicale permettant à la femme qui en fait la demande d'interrompre une grossesse non souhaitée.

• Pour s'informer : www.sante.gouv.fr/ivg
0800 08 11 11 : numéro gratuit pour répondre à toutes vos questions sur la sexualité, la contraception et l'IVG.
Le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h

Consultations

Centre de planification
Hôpital Morvan
Bât 5 – rez-de-chaussée
5 avenue Foch Brest – 02 98 22 34 39
Information et entretien confidentiel. Dans les centres de planification, les consultations et les prescriptions sont gratuites pour les mineures. Sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, le mercredi de 9h30 à 17h30

Centre de Santé pour les étudiants
13, rue de Lanrédec Brest
02 98 01 82 88
www.univ-brest.fr/centredesante

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) ET SIDA

Il existe différents types d'IST. Si elles sont dépistées rapidement, elles peuvent être soignées.

Attention ! Le seul moyen pour se protéger du Sida et des IST est d'utiliser le préservatif.

Rappel : le Syndrome d'immuno-déficience acquise (Sida) est la forme la plus viru-

lente et la plus grave de l'infection provoquée par le VIH. Une personne atteinte par le virus, malade ou non, reste indéfiniment porteuse du virus et en situation de le transmettre.

Pour s'informer :

Sida info service : 0 800 840 800
7j/7 et 24h/24
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org

Hépatites Info Service : 0 800 845 800
7j/7 de 8h à 23h
Confidentiel, anonyme et gratuit
www.hepatites-info-service.org

• **Dépistage anonyme et gratuit**

Le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et Diagnostic des infections sexuellement transmissibles) assure des activités d'information, de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement des infections sexuellement transmissibles. Le dépistage est réalisé par un simple prélèvement sanguin, de façon totalement anonyme et gratuite, sans rendez-vous, et sans être à jeun. Les résultats seront remis personnellement dans un délai de 7 jours. Ils ne pourront être ni expédiés ni rendus par téléphone. Le centre est ouvert à tous, y compris aux mineurs sans accord parental.

Contact :

Hôpital de la Cavale Blanche - CeGIDD
service des maladies infectieuses - consultation 2
Rue Tanguy Prigent – Brest
0810 901 855 (numéro vert)
Sans rendez-vous :
- lundi de 12h à 19h
- mercredi de 12h à 14h
- jeudi de 14h30 à 18h30
- vendredi de 9h à 13h
- samedi de 9h à 12h

Sur rendez-vous :
02 98 34 72 07

Un camion de dépistage est également présent plusieurs fois dans l'année dans différents lieux de Brest (place de la liberté, université, restaurant universitaire, etc.). Des dépistages hors Brest sont également prévues sur le Finistère Nord.

Pour les étudiants, un mardi après midi par mois le CeGIDD propose sur rendez-vous une consultation médicale et un dépistage des infections sexuellement transmissibles au centre de santé de l'UBO.
Pour en savoir plus : www.univ-brest.fr/centredesante

Association de soutien

AIDES délégation 29
7, rue de la 2e DB – Brest
02 98 43 18 72
www.aides.org

Actions de soutien et d'accompagnement aux personnes concernées par les hépatites et le VIH (permanences d'accueil, convivialité, groupes de parole, permanence santé sexuelle : prévention et dépistage rapide, le mardi de 18h à 20h et actions de prévention.

MAL-ÊTRE

Mal dans votre peau, vous vous sentez angoissé(e), déprimé(e), stressé(e), vous êtes victime d'insomnies. Vous vous sentez incompris(e) par votre entourage et vous aimeriez que les choses soient différentes de ce qu'elles sont. Ne restez pas seul, faites-vous aider.

Franck Bétermin - Brest métropole

Lieux d'écoute

• **La Maison des adolescents**

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel pour les jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous.

Contact :

Hôpital Morvan
(entrée face à la Faculté Ségalen
bâtiment aile gauche, 2e étage)
02 98 22 38 67 – Lundi, mercredi et vendredi : 13h-19h et samedi : 9h-12h
(samedi uniquement sur rendez-vous).

• **PASAJ**

C'est un service écoute jeunes en Finistère pour les 12-25 ans – www.pasaj.fr
Tous les soirs de 20h à 23h, ainsi que les mercredis de 14h à 17h, un des quatre psychologues de Pasaj est à votre écoute.
Les appels sont confidentiels et l'anonymat respecté, vous n'avez pas besoin de donner votre nom.

Contact :

Tél. 02 98 43 10 20 ou 06 32 98 22 07
Sms: 06 32 98 22 07
Mail: pasaj29@pasaj.fr
Skype : pasaj29
Attention : Pasaj est fermé le samedi soir et une partie des vacances scolaires.

• **SOS Amitié Brest**

En complément de l'écoute par téléphone, SOS Amitié a mis en place un service d'écoute interactif « Chat-accueil », tous les jours de 17h à 1h.

02 98 46 46 46
www.sos-amitie.com

Consultations

Centre Médico Psychologiques Adultes (CMP) 8, rue Saint Saëns – Brest
02 98 80 40 61
Pour consulter sur rendez-vous des psychologues et des psychiatres.

Hôpital Morvan – Unité d'accueil médico-psychologique Anjela Duval
5 avenue Foch – Brest
02 98 22 38 79
L'unité s'adresse aux jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans en situation de crise (geste suicidaire ou conduite à risque).

ORIENTATION OU IDENTITÉ SEXUELLE

Ligne Azur : 0810 20 30 40
www.ligneazur.org
Ligne Azur offre un espace d'écoute, de soutien et d'information qui s'adresse aux personnes en questionnement sur leur orientation et/ou leur identité sexuelle, à l'entourage, aux professionnel-le-s qui souhaitent aider une personne en difficulté.

À Brest : Association HLGBT Divers genres
permanence : tous les vendredis de 19h à 21h – Salle Sauty
4 rue Colonel Fonferrier - Brest
diversgenres@gmail.com

TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES (ANOREXIE, BOULIMIE)

Consultations

Intersecteur Troubles des conduites alimentaires – Hôpital de Bohars
Route de Ploudalmezeau
29820 Bohars – 02 98 01 51 61

Pour s'informer, échanger et discuter :

Solidarité anorexie boulimie du Finistère : 06 98 75 67 16
ou solidarite.anorexie-29@laposte.net
www.solidarite-anorexie.fr

Une permanence est assurée à Brest le 1er samedi de chaque mois à 14h30 au centre social de Pen ar Créac'h : 13 rue du Professeur Chrétien (près de la place de Strasbourg).

VIOLENCES CONJUGALES

Violences faites aux femmes : 3919
(appel gratuit d'un téléphone fixe)
Écoute, information et orientation
Du lundi au vendredi, de 9h à 22h, samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.
www.stop-violences-femmes.gouv.fr
(violences conjugales, mutilations et mariages forcés, agressions sexuelles et viols, violences au travail)

Unité d'accueil des personnes victimes de violences intra-familiale (UAV)
CHU de la Cavale Blanche – Brest
Accès par le service des urgences
02 98 34 74 65
uav@chu-brest.fr
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30
Lieu d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour les personnes de plus de 15 ans :
– victimes de violences conjugales et familiales (famille élargie, recomposée, actuelle ou passée / avec ou sans cohabitation) ;
– victimes ou ayant été victimes d'agressions sexuelles.
Une équipe pluri-disciplinaire (Infirmière, assistante sociale et psychologue) vous écoute, vous accompagne et vous oriente.
Gratuit et confidentiel.

Associations de soutien

CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)
26 rue Fautras – Brest – 02 98 44 97 47
http://finistere.cidff.info
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

LE SAVEZ-VOUS ?

*L'espace associatif **L Cause** accueille différents projets développés autour du droit des femmes et des questions d'égalité. Cet espace regroupe : un accueil de jour pour les femmes victimes de violences piloté par l'association, un centre de documentation, des projections, lectures, spectacles, discussions, repas, ateliers divers, conférences, exposition...*
Pour en savoir plus :
http://espacelcause.wix.com/lcause

***L Cause** – 4, rue Ernest Renan – Brest*
02 98 46 77 31
espace.lcause@gmail.com

L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ARTISTIQUE EN BRETAGNE

EESAB

BREST LORIENT QUIMPER RENNES

L'ÉCOLE EUROPÉENNE SUPÉRIEURE D'ART DE BRETAGNE
DÉLIVRE DES DIPLÔMES NATIONAUX (3 À 5 ANS D'ÉTUDES POST-BAC)
EN ART, DESIGN ET COMMUNICATION VISUELLE

WWW.EESAB.FR

- **57 RÉSIDENCES** EN FRANCE
- **9 000 JEUNES LOGÉS**
- DES LOGEMENTS **TOUT ÉQUIPÉS**
- **DES TARIFS TOUT COMPRIS**

ARPEJ

VOTRE RÉSIDENCE À VIVRE ET À PARTAGER

Disponibilités et réservation sur **ARPEJ.FR**

02 98 43 69 72
brest@arpej.fr

6 Logement

Guillaume Team - Brest métropole

Vous êtes à la recherche d'un logement, dans un premier temps, vous devez recenser vos besoins afin de définir la surface du logement, le nombre de pièces, l'aménagement : meublé ou vide.

Puis dans un deuxième temps, vous devez vous interroger sur votre budget afin de pouvoir subvenir à vos besoins tout en assumant le loyer de votre logement et les charges qui s'y rattachent. Ces démarches vous éviteront bien des difficultés.

Rechercher un logement : s'informer

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Une bonne connaissance de vos droits et devoirs vous permet d'éviter bien des pièges. L'ADIL vous informe sur toutes les questions relatives au logement (le bail, l'état des lieux, le dépôt de garantie, etc.) et vous propose gratuitement une information juridique.
Le site www.adil29.org est complet : vous y trouverez des fiches pratiques (droit, aides financières, carnet d'adresses), une boite à outils (infos et des modèles de courriers) ainsi que des études et des publications (par ex : prix du marché).

Contact :

ADIL du Finistère
14, boulevard Gambetta – Brest
02 98 46 37 38 – www.adil29.org

BON À SAVOIR

- ***Le téléservice changement d'adresse en ligne*** *vous permet de déclarer à plusieurs organismes de votre choix un changement de résidence principale.* ***Plus d'infos :*** *www.service-public.fr (rubrique Particuliers Services en ligne et formulaires Changement d'adresse en ligne)*
- ***L'affichage du Diagnostic de performance énergétique (DPE)*** *est obligatoire sur toutes les annonces de logements en location ou en vente.*

LE BIJ

Le bij vous propose des dossiers thématiques sur la recherche de logement, les aides financières, le logement de courte durée, les droits et obligations du locataire et du propriétaire ainsi que des offres de particuliers.

Contact :

le bij – 4, rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08 – www.bij-brest.org

Les offres de location : des pistes à explorer

LES OFFRES DES PARTICULIERS

Que vous cherchiez un logement seul ou en colocation, il est possible d'être en relation avec les propriétaires loueurs, par le biais des annonces publiées dans la presse et sur des sites généralistes.

www.ij-bretagne.com/logement
www.ouestfrance-immo.com
immobilier.letelegramme.fr
www.leboncoin.fr

LA COHABITATION CHEZ UN SENIOR : « TISS'ÂGES »

Tiss'Âges s'adresse d'une part aux séniors de plus de 60 ans qui souhaitent mettre à disposition une chambre au moins, et d'autre part aux jeunes majeurs (étudiants, salariés ou en formation professionnelle), à la recherche d'un logement et disponibles pour rendre service à leur hôte (repas partagés, moments de loisirs tels que balade, initiation à l'informatique etc.).

Pour en savoir plus : contactez l'association AILES au 02 98 44 45 18

LES PROFESSIONNELS DE LA LOCATION : LES AGENCES IMMOBILIÈRES

Les professionnels peuvent vous aider dans votre recherche et vous demanderont des frais pour ce service. Les agences immobilières servent d'intermédiaires entre le propriétaire et le locataire. Elles proposent des offres, organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail. Elles peuvent parfois être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire. Vous ne payez rien tant que vous n'avez pas trouvé votre logement.
Consultez les adresses des agences sur www.pagesjaunes.fr

LE LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ET LES APPRENTIS.

• Cités et résidences universitaires pour les étudiants

Les logements universitaires loués par le CROUS sont accessibles aux boursiers et aux non boursiers. Ils sont attribués prioritairement sur critères sociaux, selon un indice calculé à partir des revenus et de la composition de la famille ainsi que l'éloignement du lieu d'études. La demande s'effectue par internet en constituant un dossier social étudiant (DSE) entre le 15 janvier et le 31 avril pour la rentrée universitaire suivante.

Pour solliciter une admission en résidence universitaire, il faut constituer un Dossier social étudiant (DSE) sur le site : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr (Rubrique Demande DSE) – dépôt du dossier entre le 15 janvier et le 31 mai.

BON À SAVOIR

Le CLOUS met des chambres à disposition des étudiants effectuant un stage à Brest. L'été, cette offre est également proposée aux futurs étudiants et à leurs familles qui passent quelques jours à Brest dans le cadre d'une recherche de logement pour la rentrée universitaire.

Contact :

CLOUS de Brest
2, avenue Le Gorgeu Brest
02 98 03 38 78
clous@crous-rennes.fr
www.crous-rennes.fr
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

• Cités et résidences universitaires pour les apprentis

Le CROUS et la Région Bretagne s'associent pour aider les apprentis dans leurs démarches de recherche de logement. Les étudiants en apprentissage, âgés de plus de 18 ans, inscrits dans un établissement breton préparant un diplôme de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de logements réservés par le CLOUS à Brest.

Pour faire sa demande de logement : téléchargez le formulaire sur le site du Crous de Rennes : www.crous-rennes.fr (rubrique Logement > Logement étudiant > Les étudiants apprentis).

Pour la rentrée prochaine, les demandes sont recensées entre le 15 janvier et le 15 juin.

Les demandes doivent être renvoyées :

soit par courrier électronique : apprentis@crous-rennes.fr
soit par courrier postal :

CLOUS – 2 avenue Le Gorgeu
CS 31933 – 29219 Brest Cedex

• **Offres de particuliers**

→ *Service du CLOUS*

Les offres de particuliers sont disponibles sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr (Rubrique Lokaviz)

Ces offres de logement sont réservées aux étudiants ou aux futurs étudiants sur présentation de la carte d'étudiant ou d'une attestation d'inscription.

→ *Service de la SMEBA*

La SMEBA dispose d'un service logement qui recueille des offres de propriétaires. Ce service est diponible sur www.smeba.fr (rubrique bons plans >se loger)

SMEBA de Brest
63, rue du Professeur Langevin – Brest
02 98 47 87 87

LE + DU BIJ

Colocation solidaire

Le projet Kaps (kolocation à projets solidaires) repose sur un principe simple : une colocation étudiante dans un quartier populaire, reliée à un projet social mené avec et pour ses habitats. Les kaps sont destinées aux jeunes qui souhaitent agir dans une association et partager une colocation. Conditions d'accès : être étudiant, en formation, volontaire en service civique ou en service européen. Avoir entre 18 et 30 ans, être en capacité de payer son loyer. Être disponible quelques heures par semaine de septembre à juin pour un projet de solidarité. Pour en savoir plus : www.kolocsolidaire.org ou Afev Brest 02 98 01 13 93

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Les FJT accueillent (rarement pour une location inférieure à un mois) principalement des jeunes de 16 à 30 ans, étudiant, en situation d'emploi, de recherche d'emploi, de formation et d'insertion sociale et professionnelle. Ils mettent à votre disposition un ensemble de logements, de services (espace collectif : TV, cafétéria, des personnels de l'animation et des conseillers en économie sociale et familiale) et de prestations (ex : accès Internet, laverie etc.).

Contact :

FJT de l'Iroise – Association AILES (16–30 ans)

– Résidence Michelet (Quartier Centre-ville) – 8, rue Jules Michelet – Brest
• *52 logements meublés et équipés (chambre et salle de bain individuelles) de 21 m²*

– Résidence Kérabécam (Quartier Centre-ville) – 7, rue Kérabecam – Brest
44 logements meublés, de l'appartement partagé au studio.

– Résidence de l'Octroi (Quartier Centre-ville) – 5 rue Sébastopol - Brest
38 logements meublés, du studio au T2.

Contact pour les 3 résidences :
02 98 43 45 48 ou
habitatiroise@ailes29.org
www.ailes.infini.fr

FJT – Les Amitiés d'Armor

– Résidence Ker Héol (18–30 ans) (Quartier Europe) – 7, rue de Ker Héol Brest – 02 98 02 29 67
• *37 studios meublés et équipés de 16 à 20 m² dont 3 logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.*

Guillaume Team - Brest métropole

– Résidence Kérélie (16-30 ans)
(Quartier Lambézellec / Kérédern)
la résidence Kérélie gère deux lieux d'hébergement :
30, rue de Kérélie – Brest
02 98 03 32 11
• *60 logements, studettes et studios de 12 à 29 m² équipés de kitchenettes. Accès pour les personnes à mobilité réduite.*
Le FJT de Kérélie bénéficie de 3 studios dédiés à l'accueil des familles monoparentales dont les enfants pourront être gardés au sein du multi-accueil Les Poupig d'Armor situé en rez de jardin.

– Résidence Robespierre
(annexe du foyer Kérélie)
138, rue Robespierre- Brest
02 98 03 32 11
• *15 studios de 16 à 29 m², soit des T1 ou T1 Prime.*

– Résidence Ker Digemer (18-30 ans)
(Quartier Bellevue) – 4, rue du Quercy
Brest – 02 98 03 15 80
• *51 logements meublés et équipés de 18 à 42 m² dont 3 T2 et accès également pour les personnes à mobilité réduite. 9 chambres de 12 m² et 4 studios de 28 m² pour étudiants.*
www.amities-armor.asso.fr

LE LOGEMENT SOCIAL

Les organismes à caractère social (HLM) proposent des logements locatifs accessibles sous condition de ressources.

www.demandelogement29.fr est un site qui permet une demande de logement simplifiée et centralisée. Les bailleurs sociaux du Finistère ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement. Cette organisation est destinée à faciliter vos démarches.

Guillaume Team - Brest métropole

Ainsi, votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par les organismes d'habitat social. Grâce à ce fichier, tous les organismes ont connaissance de votre démarche.

→ *Pour avoir accès au logement social, vous devez :*

- Être de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité.
- Louer le logement en tant que résidence principale.
- Ne pas excéder un niveau de ressources défini en fonction de votre composition familiale.

Dès que votre demande en ligne aura été validée, vous recevrez votre numéro unique départemental qui permet le suivi de votre dossier.

L'attribution de logements sociaux ou HLM est réglementée. Vous pouvez en bénéficier sous réserve que vos ressources ne dépassent pas un certain plafond et qu'il y ait des logements disponibles dans la zone géographique où vous souhaitez habiter. La décision d'attribution est prise par une commission propre à chaque organisme. Cependant sachez que les délais d'attente sont très variables selon la localisation géographique et peuvent être de plusieurs mois dans certains secteurs.

Pour en savoir plus : www.adil29.org (Rubrique Votre projet > Vous êtes locataire > Se loger > En HLM)

LES RÉSIDENCES PRIVÉES

Ces résidences proposent des studios meublés, des T1 et des appartements partagés principalement pour les étudiants, les stagiaires et les jeunes actifs. La colocation est envisageable dans ce type de résidences (liste non exhaustive).

ARPEJ à Brest et Plouzané – www.arpej.fr
– 3 résidences à Brest : quartier centre-ville, Saint-Luc et Recouvrance
02 98 43 69 72
– 1 résidence à Plouzané (Technopôle)
02 98 31 46 50
Possibilité de séjours de 1 à 4 mois.

Appart'City – www.appartcity.com
– Appart'Ciy Brest Pasteur
81 rue Robert Doisneau – Brest
02 98 46 36 06
brest-pasteur@appartcity.com
– Appart'City Brest place de Strasbourg
16-18 rue du Vercors – Brest
02 98 42 62 01
brest-strasbourg@appartcity.com
50 appartements sont proposés à la location longue durée (un tarif dédié aux demandes de courts séjours : alternance, stage)

Résidence Carnot
38 rue Lazare Carnot – Brest
02 98 55 81 91

Les studios du Questel
http://studiosduquestel.blogspot.fr/
254 rue Francis Thomas
Zone du Questel – 06 82 02 29 15
(quartier Cavale Blanche)

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Auberge de Jeunesse
5, rue de Kerbriant – Brest
02 98 41 90 41 – www.aj-brest.org
Accueil pour individuel, groupes et familles, adhésion obligatoire. Restauration sur place. Ouvert toute l'année. Réservation en ligne.

Centre de Kéraudren
110, rue Ernestine de Trémaudan – Brest
02 98 34 66 34
www.centrekeraudren.com
Accueil individuel et collectif. Restauration sur place.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

*• **Pour les personnes majeures**, un numéro gratuit : composez le 115 (accessible de n'importe quelle cabine téléphonique ou d'un portable même sans crédit 24h/24 et tous les jours de l'année).*
Il vous permettra d'avoir accès à une information relative aux possibilités d'accueils, de restauration, d'accès aux soins, d'hébergement et d'aide à la réinsertion sociale dans le département.

*• **Pour les personnes mineures** : contactez la brigade des mineurs du commissariat le plus proche.*

***Contact** : Commissariat Colbert*
15, rue Colbert - Brest – 02 98 43 77 77

Office de Tourisme – Place de la Liberté
Brest – 02 98 44 24 96
www.brest-metropole-tourisme.fr
(rubrique Vous loger)
Pour connaître toutes les possibilités d'hébergement à Brest métropole : hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes et autres hébergements.

Hôtel Center
4, boulevard Léon Blum – Brest
02 98 807 807 – www.hotelcenter.com
Chambres longs séjours avec kitchenette

Le budget

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

• Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Les aides au logement sont versées par la CAF et contribuent au paiement de votre loyer. Pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre, un simulateur est disponible sur le site :
www.caf.fr (Rubrique Aides et services > Les services en ligne > Estimer vos droits).

→ Vous devez faire votre demande d'aide sur www.caf.fr (rubrique > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation > aide au logement).

→ Le site www.caf.fr facilite vos démarches et permet à tous de consulter ses droits, ses paiements, de déclarer sa situation et aussi estimer ses droits. Vous pourrez aussi transmettre tout type de documents par courriel.

Attention ! Si vos parents perçoivent des prestations familiales pour vous, vous devez faire un choix : ou vous percevez

l'aide au logement, ou vos parents continuent à percevoir des prestations en votre faveur, mais le cumul des deux aides n'est pas possible.

Contact :

CAF – 1, rue de Portzmoguer – Brest
0 810 25 29 30 – www.caf.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

• **Les aides Loca-Pass**

→ *Vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie ?*

Qu'est ce que le dépôt de garantie ? C'est la somme versée au propriétaire pour couvrir les éventuels manquements du locataire à ses obligations locatives (régularisation des loyers et des charges ou des frais de réparation). La somme demandée correspond à un mois de loyer hors charges.

L'avance loca-pass est une aide qui permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire au locataire au moment de l'entrée dans les lieux. C'est une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé).

→ *Vous n'avez pas de garants ou caution ?*

La garantie loca-pass, pour un Bailleur social ou SCI immobilière

Personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance de votre part ? (c'est à dire que vous n'avez pas de garant ou de caution).

La garantie loca-pass est une garantie de paiement qui peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés.

Contact à Brest :

Agence INICIAL Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
1, place du 19e RI – Brest
02 98 00 38 88
brest@inicial.fr
www.inicial.fr
Permanences téléphoniques :
tous les jours (9h-12h et 14h-17h)
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi (9h-12h et 14h-17h)

• **La garantie Visale, pour un bailleur privé**

La garantie Visale (Visa pour le logement et l'emploi) est une caution accordée au locataire par Action logement (ex-1 % Logement) visant à prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale, en cas d'impayés. Les sommes sont avancées au bailleur par Action Logement puis remboursées par le locataire. Ce dispositif ne s'applique qu'aux baux du parc privé signés à partir du 1er février 2016.
Ce dispositif dispense le locataire d'apporter toute autre caution à son bailleur.

→ *Visale, mode d'emploi :* Pour effectuer votre demande vous ne devez pas avoir signé votre bail !

– Le locataire fait une demande de VISA sur le site : https://www.visale.fr rubrique locataire

– Action Logement valide (ou non) la demande de VISA. Si la demande est validée, vous recevrez un numéro de VISA que vous transmettrez à votre bailleur.

– Le bailleur en se connectant sur le site VISALE validera et éditera le contrat VISALE.

• **La Caution locative étudiante - la CLÉ**

La CLÉ (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La CLÉ est gérée par les Crous.

– Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire

– cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.

– âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

Pour en savoir plus :
https://www.messervices.etudiant.gouv.fr (Rubrique CLÉ)

• **Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a pour mission de vous aider à entrer dans un nouveau logement ou de vous y maintenir lorsque vous avez des difficultés à régler les dépenses de loyer et les charges (charges locatives et factures d'eau, d'énergie ou de téléphone). Le FSL peut, sous conditions, apporter des aides prioritairement sous forme de prêt sans intérêt mais également sous forme de subvention ou de garantie. L'attribution d'une aide est facultative. Elle est décidée, en fonction de l'appréciation de son opportunité, par une commission.

Le formulaire de demande peut être retiré auprès du centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de votre domicile. Vous pouvez le compléter vous-même ou solliciter le soutien d'un travailleur social présent dans les CDAS et/ou d'autres services sociaux qui vous accompagnent. Pour consulter la liste des CDAS, voir chapitre 3 « Bourses et aides sociales »

Attention : Pour le dépôt de garantie vous ne pouvez pas cumuler une demande auprès du FSL et du Loca-Pass.

LA GESTION DE VOTRE BUDGET

Vous êtes dans votre logement ! Vous allez pouvoir vous y installer et l'occuper dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, il va vous falloir gérer votre budget : activité pouvant paraître fastidieuse mais indispensable pour éviter les fins de mois difficiles, prévoir les factures à payer...
« Faire un budget consiste à recenser ses ressources et ses dépenses, établir des priorités et les hiérarchiser, gérer, contrôler, ajuster et prévoir pour l'avenir ». Le site www.lafinancepourtous.com vous aide à mieux comprendre et gérer vos finances. Vous trouverez des fiches pratiques sur la gestion d'un compte bancaire ; la gestion d'un budget, etc.
Après le paiement de votre loyer et des charges, vous devrez penser à vos dépenses quotidiennes : votre nourriture, votre transport, votre santé, vos loisirs, vos vêtements... mais également aux charges annuelles comme les impôts, les assurances.

• **Les impôts**

→ *L'impôt sur le revenu*

L'impôt sur le revenu des personnes physiques porte sur les revenus du travail, du

BON À SAVOIR

Les salaires perçus (pendant l'année scolaire ou les périodes de congés scolaires ou universitaires) par les jeunes âgés de 25 ans maximum au 1er janvier de l'année d'imposition, sont exonérés dans la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du Smic.
Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage bénéficient d'une exonération à hauteur de 17 490 € en 2015. Vous ne devez donc déclarer que la partie du salaire supérieure à cette somme. Plus d'infos : www.impots.gouv.fr

patrimoine ainsi que sur les pensions et indemnités (chômage par exemple). Tous les salaires perçus doivent être déclarés. Ils peuvent être mentionnés sur la déclaration de revenus de vos parents, ou sur la vôtre, si vous faites une déclaration à part. En cas de revenus faibles ou nuls, il faut faire également une déclaration. Vous recevrez alors un avis de non-imposition.
Les bourses d'études sur critères sociaux, les indemnités perçues dans le cadre d'un volontariat (service civique, SVE, VIE) ne sont pas à déclarer, ni les gratifications perçues lors d'un stage dans la limite de 17 490 €.

→ ***La taxe d'habitation***

Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est calculée annuellement sur votre habitation principale d'après votre situation au 1er janvier.
Vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de la taxe d'habitation pour votre habitation principale, sous certaines conditions.

À savoir : vous payez votre taxe d'habitation et votre contribution à l'audiovisuel public en même temps et par le même mode de paiement.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > Impôts locaux > Taxe d'habitation : locaux concernés, montant et paiement)

• **Assurance habitation**

La souscription d'un contrat d'assurance habitation est obligatoire pour le locataire. En effet, le locataire est responsable des dommages qu'il pourrait causer à l'immeuble pendant la durée de la location. Le contrat d'assurance permet ainsi d'être protégé et indemnisé en cas de sinistre.

Pour en savoir plus : www.service-public.fr (rubrique Argent > assurance)

BON À SAVOIR

CRESUS Bretagne *(Chambre Régionale du Surendettement Social de Bretagne) est une association d'aide aux personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire. L'association propose des entretiens confidentiels sur rendez-vous au Centre social de Kérangoff, au Centre social de Bellevue et à la maison des solidarités à Guipavas.*

Pour prendre rendez-vous : 06 15 86 66 94

Pour obtenir des informations sur les missions de l'association et les jours de permanence : www.cresus-bretagne.fr

AFTRAL CFA TRANSPORT LOGISTIQUE

Formations par la voie de l'alternance

L'alternance
une formation
un métier
un salaire

DES MÉTIERS QUI RECRUTENT

- CAP Conduite routière de marchandises
- CAP Agent Accueil et conduite routière en transport de voyageurs
- Bac Pro Logistique en 2 ans
- BTS Transport et Prestations Logistiques
- Titre Responsable En Logistique (Bac+3)
- Titre Technicien Supérieur en Méthodes d'Exploitation Logistique (Bac+2) en 1 an

AFTRAL
Apprendre et se former en transport et logistique

CFA TL AFTRAL QUIMPER
Tél. 02 98 90 19 33
Rue de Tréodet • 29500 Ergué Gabéric

LES AMITIÉS D'ARMOR

FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Stagiaire
Vous avez entre 18 et 30 ans
Etudiant

169 Studios
Habitat

Vous recherchez un logement à BREST

Connexion Internet

Aide au logement

ou en recherche d'emploi

Résidence sociale

Kérélie / Lambézellec

30 rue de Kérélie et 138 rue Robespierre

☎ 02 98 03 32 11

kerelie@amities-armor.asso.fr

Ker Héol / Europe

7 rue de Ker Héol

☎ 02 98 02 29 97

kerheolfjt@amities-armor.asso.fr

Ker Digemer / Bellevue

4 rue de Quercy

☎ 02 98 03 15 80

kerdigemerfjt@amities-armor.asso.fr

N°Vert 0800 51 26 72

www.amities-armor.asso.fr

7 Brest pratique

Brest pratique c'est mieux appréhender la ville à travers les démarches administratives, le transport et la défense de ses droits. C'est également trouver plus rapidement des interlocuteurs qui pourront répondre à toutes vos questions.

Guillaume Team - Brest métropole

Se déplacer

BREST : EN BUS ET EN TRAM

Bibus est le service de transport en commun de Brest métropole.
Le site www.bibus.fr donne de nombreuses informations sur le réseau des bus et du tramway (lignes, horaires et tarifs) et propose des services en ligne tels que l'achat des titres de transport et la consultation d'un plan interactif.

Contact :

La boutique Bibus
33, avenue Clémenceau – Brest
Du lundi au samedi : 9h30-18h30

Allô Bibus : 02 98 80 30 30 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
le samedi de 8h30 à 18h00

BONS PLANS

- *Il existe des formules « Bus + » qui associent l'abonnement Bibus à un autre abonnement de transport.*
- ***Vélocibus** est un service de location de vélos classique ou à assistance électrique pour 3, 6 ou 12 mois.*
Rendez-vous à la boutique Bibus pour souscrire votre contrat de location.

DE BREST À ...

• Comment préparer vos déplacements ?

→ Dans le Finistère

Le service Viaoo29 est dédié à la recherche d'itinéraires et d'horaires en ligne pour tous les modes de transport en commun

Guillaume Team - Brest métropole

du Finistère. Il vous permet de préparer vos déplacements en bus, car, train, avion et bateau pour les liaisons avec les îles.
Rendez-vous sur : www.viaoo29.fr
Info ligne : 02 98 90 88 89

→ En Bretagne

Le site www.breizhgo.com est le portail des transports collectifs en Bretagne. On y trouve les plans, horaires, temps de trajet, prévisions de trafic et les moyens d'accès pour les personnes en situation de handicap.

• Quel moyen de transport choisir ?

→ En covoiturage

Vous pouvez voyager en voiture à moindre coût en utilisant la formule du covoiturage. Les avantages de ce service sont le partage des frais, la réduction de la pollution et la convivialité.
Le Conseil départemental du Finistère propose un site www.covoiturage-finistere.fr sur lequel vous pouvez déposer gratuitement une offre ou une demande de covoiturage. Des aires de covoiturage ont

été aménagées sur l'ensemble du département.

→ *En car*

Le réseau départemental Penn-ar-Bed :
Tarifs d'un billet pour un aller simple valable sur tout le département :
- 2 € (tarif normal)
- 1,50 € (pour les moins de 25 ans)
- 0,75 € (pour les bénéficiaires des minimas sociaux)

La ligne Brest - Quimper est à 6 € aller et 3 € pour les moins de 25 ans.

Contact :
Gare routière - Place du 19e RI - Brest
02 98 90 88 89 - www.viaoo29.fr

→ *En train*

Sur le site www.ter-sncf.com/bretagne, TER Bretagne, vous informe sur les tarifs, les horaires, le plan du réseau...

→ *En avion*

L'aéroport de Brest Bretagne propose des vols réguliers à destination de nombreuses villes françaises et européennes. Pour vous informer sur les vols au départ de Brest : www.brest.aeroport.fr

À noter :
Une navette relie plusieurs fois par jour l'aéroport Brest Bretagne à la station de tramway Porte de Guipavas.(Trajet 10 minutes environ). Ce service est assuré 7 jours sur 7, toute l'année (sauf le 1er mai). Le prix du ticket est de 1,50€. Celui-ci permet de circuler pendant une heure sur l'ensemble du réseau Bibus (navette, tramway, bus). Renseignements sur www.brest.aeroport.fr (rubrique Accès & Parkings > Navette aéroport)
ou la Boutique Bibus au 02 98 80 30 30

BONS PLANS

- ***Forfait étudiant***
Les forfaits tout en 1 pour vous déplacer en toute simplicité
SNCF, BIBUS et leurs partenaires proposent aux étudiants Brestois des forfaits mobilité à un prix avantageux et accessibles en une seule démarche.
En quelques clics, vous achetez un bouquet de services de mobilité tout compris (carte Jeune SNCF, tickets ou abonnement tram et bus, vélo, co-voiturage, autocar longue distance Ouibus).
Découvrez les forfaits mobilité de Brest sur www.forfait-etudiant.sncf.com

- ***Le tarif TER moins de 26 ans***
8€ le trajet de moins de 150 km et 15€ au-delà.
Il est valable toute l'année pour tous les trains du TER Bretagne. Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes Bretons âgés de moins de 26 ans.

- ***Les petits prix ronds***
Profitez, en seconde classe, de retours gratuits sur tous les TER le samedi (y compris les jours fériés). Le trajet retour doit être effectué dans les 7 jours qui suivent l'aller.
4 niveaux de prix en fonction du kilométrage parcouru :
• De 0 à 29 km = 5 € l'aller-retour, de 30 à 69 km = 10 € l'aller-retour, de 70 à 149 km = 18 € l'aller-retour, plus de 150 km = 28 € l'aller-retour

- ***Offre « festival » :*** *Sur simple présentation d'un billet d'entrée au festival de votre choix, vous bénéficiez d'un billet aller-retour à 15 € en TER Bretagne*
Plus d'informations sur : www.ter.sncf.com/bretagne

Les démarches administratives

LES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les démarches administratives sont facilitées grâce à Internet. En effet, vous pouvez préparer vos démarches avant de vous déplacer ou réaliser certaines en ligne (ex : Les actes d'état-civil, pré-inscriptions dans une école publique, abonnements au restaurant scolaire et halte d'accueil etc.) et payer certaines factures émises par la Ville de Brest ou Brest métropole. Consultez le site www.brest.fr (rubrique vos démarches). Vous pouvez également vous rendre à l'hôtel de ville ou mairies de quartier.

Contact :

Hôtel de Ville – 2, rue Frézier – Brest
contact@mairie-brest.fr
Accueil au guichet
Lundi au Vendredi :
de 8h30 à 17h30 (17h en été)
Samedi : de 9h à 12h (Fermé en été)
Accueil téléphonique au
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h -18h
Samedi 8h30-12h30

Les mairies de quartier (Bellevue, Saint-Marc, Quatre-Moulins, Lambézellec, Europe et Saint- Pierre) sont ouvertes au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h. (sauf juillet et août)

BON À SAVOIR

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie familiale, avec vos enfants, des services peuvent vous aider :

- ***Parentel (Service écoute parents)***
4 rue Colonel Fonferrier – Brest
02 98 43 21 21 – www.parentel.org

- ***Maison du couple et de la famille***
61 rue Pen Ar Menez – Brest
02 98 47 26 26
Entretiens sur rendez-vous
(conseil conjugal, entretiens familiaux, médiation familiale).
contact@mcf29.fr – www.mcf29.fr

RECENSEMENT ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

• Le recensement citoyen

Le recensement est un acte civique obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour qu'il soit effectif, vous devez vous rendre dans la mairie rattachée à votre lieu de domiciliation, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Sur place auront lieu les déclarations de votre état civil, de votre situation familiale, scolaire et/ou professionnelle.
Attention ! L'attestation de recensement qui vous sera remise doit être conservée précieusement car aucun duplicata ne vous sera délivré. Ce document est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (exemple le baccalauréat et le permis de conduire).

Le recensement permet aussi votre inscription sur les listes électorales.

• La Journée défense et citoyenneté

Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site mili-

taire, une journée défense et citoyenneté (JDC). Vous serez convoqué entre la date de votre recensement et votre 18e anniversaire. Cette journée aura lieu à proximité de votre domicile.

Elle se compose de :

- tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française
- présentation de la défense nationale
- sensibilisation au civisme sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français
- présentation des différentes formes d'engagement : volontariat de service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense
- sensibilisation au secourisme
- information sur le don de sang, de gamètes ou d'organes, et sur la possibilité de s'inscrire au registre national des refus.

LE SAVEZ-VOUS ?

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée sur présentation de votre convocation.
En aucune façon, votre employeur ne peut réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.
Pour en savoir plus :
www.defense.gouv.fr/jdc

Guillaume Team - Brest métropole

Défendre ses droits : où s'informer ?

Vous avez un litige lié à la consommation ? Avec une administration ? Un particulier ? Un employeur ? Pour obtenir les contacts locaux, consultez le site : www.ij-bretagne.com (Rubrique S'informer > Connaître ses droits).
Vous obtiendrez par exemple le contact du Médiateur de la République, des associations de consommateurs, etc.
Le site www.annuaires.justice.gouv.fr regroupe les structures qui peuvent vous aider, vous accompagner et vous orienter vers le réseau judiciaire de proximité.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

• Avocats Brestois Conseils Défense Enfants (ABCDE) - Groupe de défense des mineurs du Barreau Brestois.

Le groupe de défense des mineurs conseille et renseigne les jeunes mineurs sur leurs droits au quotidien (famille, assistance éducative, école, travail, émancipation, violence, etc.).
Les avocats reçoivent gratuitement les mineurs tous les mercredis (sauf juillet et août) de 15h à 16h30 et sans rendez-vous (entretiens anonymes et confidentiels).

Contact :

L'ordre des avocats – Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver (Cours d'Ajot) – Brest
02 98 44 31 84

• Émergence : conseils juridiques pour les mineurs et jeunes adultes

Ce dispositif permet aux jeunes d'obtenir des informations juridiques sur toutes les questions qu'ils se posent : mes parents divorcent, je suis victime de violences ou d'abus sexuel, que faire si je suis victime de racket ? etc.

Contact :

Émergence
56, rue Bruat – Brest
02 98 33 83 83
Sur rendez-vous

• Émergence : service d'aide aux victimes d'infractions pénales

Ce service d'écoute, d'information et d'orientation, renseigne les victimes d'infractions pénales ou d'actes de délinquance sur leurs droits et le fonctionnement de l'institution judiciaire.

Deux permanences gratuites et confidentielles :

Émergence – 56, rue Bruat – Brest
02 98 33 83 83
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Bureau d'aide aux victimes au Tribunal de grande instance (TGI)
32, rue Denver – Brest
02 98 33 83 83
Sans-rendez-vous : le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00

• Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le CIDFF a pour missions l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des femmes. L'association dispose d'un service juridique (droit de la famille, du travail, procédures, etc.),

Franck Bétermin - Brest métropole

d'un bureau d'aide aux femmes victimes de violences, d'un service emploi, de groupes de parole, etc. Chaque service est gratuit, anonyme et confidentiel.

Contact :

- **CIDFF** – 26, rue Fautras – Brest
  02 98 44 97 47
  http://finistere.cidff.info
  Du lundi au vendredi de 9h à 12h
  et de 13h30 à 17h00.

• Association nationale pour la meilleure indemnisation des victimes d'accidents corporels (ANMIVAC)

L'ANMIVAC informe et accompagne les victimes ayant subi des dommages corporels suite à un accident de la route, de la vie privée, les accidents domestiques, les accidents médicaux…

L'association conseille également lors des conflits avec les assurances.

Contact :

- **AMNIVAC** – 02 98 64 99 83
  ou 06 88 42 90 01
  (téléphonez pour prendre rendez-vous)
  anmivac.asso@wanadoo.fr
  www.anmivac.eu
  Permanence à Brest toute l'année sur rendez-vous

▶ VOUS ÊTES VICTIME DE DISCRIMINATIONS

« Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. ».

Le Défenseur des droits est indépendant. Il défend vos droits de manière confidentielle et gratuite.
Il mène des actions pour permettre l'égalité dans l'accès aux droits.

Pour contacter le Défenseur des droits délégué dans le Finistère, deux permanences sur Brest :

- Le mardi matin sur rendez-vous à la Sous-préfecture
3 rue Parmentier – Brest
02 98 00 97 71
- Le jeudi matin sur rendez-vous au Point d'information médiation multiservices
Mairie de quartier de l'Europe
31 rue Saint-Jacques – Brest
02 98 41 00 66

Pour en savoir plus :
www.defenseurdesdroits.fr

BON À SAVOIR

L'aide juridictionnelle
L'aide juridictionnelle vous permet, si vous avez de faibles revenus, de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, notaire, expertise, etc.). Le niveau de l'aide dépend de votre situation et du nombre de personnes à votre charge.
Si vous bénéficiez de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), du RSA ou si vous êtes victime d'un crime grave (actes de torture et de barbarie, viol…), l'aide vous est accordée sans conditions de ressource.
Télécharger la demande sur ***www.service.public.fr*** *(rubrique Accueil particuliers ›Justice ›Accès au droit et à la justice ›Aide juridictionnelle)*

Contact pour adresser une demande :

- *Bureau d'aide juridictionnelle du Tribunal de grande instance*
32, rue Denver – Brest – 02 98 33 78 00

Statut
Exprimez-vous
Difficile d'en parler sur Facebook ?...
PASAJ
SERVICE ÉCOUTE JEUNES EN FINISTÈRE
ANONYME & GRATUIT
Tous les soirs de 20h à 23h, sauf le samedi et le mercredi de 14hà 17h
Tél. : 02 98 43 10 20
SMS 06 32 98 22 07
Mail pasaj29@pasaj.fr
Chat (Skype) pasaj29
SOUTIEN DE L'ÉTAT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA CAF DU FINISTÈRE, LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE, L'ACTION SOCIALE DES ARMÉE, LA VILLE DE BREST.

CINÉMA
Les Studios
Cinéma Art & Essai
films d'auteurs,
films en V.O.S.T,
soirée débat,
ciné rencontre avec
des réalisateurs…
Sur présentation de ce bon :
bon pour une place à 4 €
(valable tous les jours à toutes
les séances jusqu'au 31/08/2017)
136 rue Jean Jaurès 29200 Brest
www.cine-studios.fr - 02 98 46 25 58

8 Vie citoyenne

Être un citoyen actif, c'est s'impliquer, réfléchir, prendre position, défendre ses droits en s'investissant en tant que bénévole, volontaire ou militant.

Mathieu Le Gall - Brest métropole

S'engager : être un citoyen actif

Vous pouvez vous engager au quotidien, en donnant votre sang, en triant vos déchets... s'engager c'est aussi s'impliquer dans la vie de la cité en faisant du bénévolat, en rejoignant ou en créant une association, en réalisant des projets de solidarité de proximité, en participant à un journal local et en votant.

LES ACTIONS AU QUOTIDIEN

• Les éco-gestes

Les éco-Gestes sont des gestes simples, que nous pouvons tous adopter au quotidien. Ils nous permettent sans contraintes de réduire nos factures et de protéger notre environnement, alors ayez le bon réflexe !

→ Trier ses déchets pour en permettre le recyclage est une façon de participer et de s'engager pour l'environnement. Il existe des procédures de tri et de collecte. Vous pouvez sur le site www.brest.fr (Rubrique Au quotidien › agir pour l'environnement › propreté/déchets) vous informer sur la gestion des déchets à l'échelle de Brest Métropole.

→ Mettre en place des astuces pour réduire sa consommation d'eau, d'électricité. Fabriquer ses produits d'entretien...

Pour en savoir plus : www.bij-brest.org (Rubrique se loger ›Se loger › Les bons plans pour votre logement !)

Pierrick Ségalen - Brest métropole

→ Vous pouvez également donner une seconde vie aux objets devenus encombrants ou inutiles en les déposant dans une recyclerie. Leur objectif : donner au lieu de jeter, acheter d'occasion plutôt que neuf, réparer, construire ou détourner ses propres objets pour en créer de nouveaux... Les recycleries travaillent sur la communication, la sensibilisation et l'accompagnement de ses utilisateurs à l'apprentissage de nouveaux gestes de tri et à la modification des modes de consommation.

Pour connaître les initiatives locales : www.brest.fr (Rubrique Au quotidien › agir pour l'environnement › propreté/déchets › déchets › Recycler : don et réemploi)

• Le don du sang

Les dons de sang permettent à l'EFS de mettre à disposition des produits sanguins pour soigner près de 34 000 malades en Bretagne chaque année. Donner est essentiel : 600 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les malades en Bretagne.
Toute personne est la bienvenue au don sous réserve des contraintes liées à la sécurité des donneurs et des patients. C'est pourquoi, avant chaque don, un entretien confidentiel est réalisé par un médecin de l'EFS.

Pour donner son sang, il faut : être âgé de 18 à 70 ans révolus, être en bonne santé et répondre aux conditions d'aptitude au don, se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.
Donner son sang, c'est possible tous les jours à Brest !

Sébastien Durand - Brest métropole

Contact :

La Maison du don de Brest
255 rue Jean Jaurès - Brest
02 98 44 50 77

Don de sang sur rendez-vous :
du lundi au samedi, contactez-nous au : 02 98 44 50 77

Don de sang sans rendez-vous :
Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Don de plasma et de plaquettes sur rendez-vous.
02 98 44 50 77 ou bretagne@efs.sante.fr.
Plus d'infos sur www.dondusang.net

• Le don d'organes, de tissus et de moelle osseuse

Si vous souhaitez que vos organes et tissus soient greffés à des malades après votre décès, dites-le simplement à vos proches ! Le dire à ses proches (conjoints, parents, famille...), c'est le moyen le plus efficace pour signifier votre choix et pour qu'il soit respecté. Cela permet aussi d'épargner un questionnement douloureux pour les proches, dans un moment déjà difficile. Par ailleurs, en portant votre carte de donneur vous affirmez votre position.
Vous pouvez également faire un don d'organe ou de moelle osseuse de votre vivant, pour en savoir plus : www.dondorganes.fr et www.dondemoelleosseuse.fr

Pour informer et sensibiliser :

ADOT 29 (Association pour le don d'organes et de tissus humains)
CHU Morvan - Bâtiment 1
2 avenue Foch - Brest - 02 98 63 99 17
www.france-adot.org

PARTICIPER À LA VIE DE LA CITÉ

• Voter : un droit, un devoir

Pour les élections nationales, locales, européennes ou professionnelles, vous avez de multiples occasions d'exercer votre droit de vote.

Pour pouvoir voter, vous devez être majeur, de nationalité française et jouir de vos droits politiques et civiques (ne pas avoir subi de condamnation pénale par exemple).
Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez présenter en mairie une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ex : quittance de loyer, dernière facture EDF, etc.). Si vous venez de vous installer à Brest ou que vous êtes citoyen de l'Union européenne, vous devez procéder à une inscription en mairie.

BON À SAVOIR

À 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Attention ! Pensez à signaler tout changement d'adresse avant la fin décembre pour pouvoir voter l'année suivante dans votre nouveau bureau de vote.

Contact :

Service Élections - Recensement
Hôtel de Ville - 2, rue Frézier - Brest
02 98 00 80 80
www.brest.fr (Rubrique Au quotidien > S'informer, participer > Les élections)

- **Se faire élire**

Envie de devenir candidat ? Pour cela, il faut :

- être âgé de 18 ans révolus le jour de l'élection (24 ans au moins pour se présenter aux élections sénatoriales)
- disposer du droit de vote
- être français ou membre d'un pays de l'Union européenne
- vérifier qu'on ne rentre pas dans le cadre de certaines inéligibilités (par exemple, certains agents de l'État ou fonctionnaires travaillant en lien étroit avec la commune).

Pour en savoir plus : www.vie-publique.fr (rubrique découverte des institutions > le citoyen dans la cité > les participations à la vie de la cité > Être élu)

S'ENGAGER DANS LA VIE ASSOCIATIVE

- **Le bénévolat**

Plus de 1350 associations sont aujourd'hui recensées sur la ville et participent activement à la vie locale. Le service vie associative et animation socio-culturelle vous informe sur la richesse du tissu associatif local : quelles activités proposent ces associations et/ou comment m'engager comme bénévole au sein d'une association ? Il peut aussi vous aider à créer votre association en fonction de vos projets et vous proposer des formations adaptées.

Contact :

Mairie de Brest - 7e étage
Service Vie associative et animation socio-culturelle
2, rue Frézier – Brest
02 98 00 80 80
www.brest.fr (Rubrique Au quotidien > S'informer, participer > devenir bénévole)

- **France Bénévolat** est un acteur majeur du monde associatif, il a pour mission :

- de promouvoir le bénévolat associatif au service de l'intérêt général,
- de mettre en relation les personnes intéressées et les associations mobilisant des bénévoles,
- d'accompagner les associations pour renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.

Contact :

France Bénévolat - Centre de Brest
6, rue Pen ar Créach (2e étage)
02 98 45 48 97
www.francebenevolat.org
Permanences : mardi de 14h à 16h30 et le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

- **Les associations étudiantes**

Pour accéder à la liste des associations étudiantes, connectez-vous sur le site de l'UBO : www.univ-brest.fr (rubrique vie du campus > Associations étudiantes).
Pour trouver les coordonnées et informations sur les associations étudiantes des écoles d'enseignement supérieur, il faut vous rendre sur le site Internet de ces écoles.

Sébastien Durand - Brest métropole

• **Le volontariat**

Pour aller plus loin dans votre engagement, pensez au volontariat de service civique. Il permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Les missions s'articulent autour de grandes thématiques qui vous permettront d'exprimer pleinement vos atouts et de vous épanouir : la solidarité, l'environnement, la culture et le sport, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence en cas de crise, la santé et enfin la citoyenneté.

Pour en savoir plus :
www.service-civique.gouv.fr

D'autres types de volontariat existent et notamment à l'étranger, (SVE, VSI, etc.). Pour en savoir plus : www.bij-brest.org

S'ENGAGER POUR DÉFENDRE SES DROITS, SES INTÉRÊTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Si vous êtes lycéen ou étudiant, des organisations de jeunes portent vos revendications auprès des personnels de direction de votre établissement et des acteurs de l'éducation. Ces organisations agissent en défense des intérêts de la jeunesse dans le secondaire et le supérieur.

• **Les organisations représentatives lycéennes**

Les instances lycéennes sont essentielles pour instaurer un climat d'écoute et de confiance dans un lycée ou dans une académie. Elles permettent également aux élèves qui le souhaitent de s'engager dans des projets, de réfléchir à l'organisation du lycée, d'y améliorer les conditions de vie et d'apprentissage. Pour comprendre les instances de la vie lycéenne, connaître vos droits et devoirs, vous informer sur les actualités et initiatives lycéennes, etc. Consultez www.education.gouv.fr (rubrique Lycée > Vie lycéenne)

• **Les organisations représentatives étudiantes**

Les organisations de représentation étudiante ont pour but de défendre les intérêts des étudiants, d'exprimer leurs opinions sur la gestion des infrastructures universitaires, que ce soit la recherche scientifique, la restauration universitaire, les logements étudiants.

Pour en savoir plus :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

• **Les organisations syndicales professionnelles**

Les syndicats assurent la défense des intérêts des salariés, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Ils assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise.

Pour en savoir plus, contactez les syndicats (cf. coordonnées chapitre 4, page 36)

Pierrick Ségalen - Brest métropole

S'engager dans la réalisation de son projet

Vous souhaitez réaliser votre propre projet. Au départ de tout projet, il y a une idée, vous trouverez dans cette rubrique, des structures qui vous accompagneront pour passer de l'idée au projet et dans vos démarches.

POUR VOUS ACCUEILLIR ET VOUS ACCOMPAGNER

• le bij

Vous trouverez au bij des outils indispensables pour construire votre projet : la méthodologie de projet, la recherche de financement, etc.

BON À SAVOIR

Vous souhaitez montrer votre projet, le bij dispose d'un espace pouvant accueillir vos expositions photos et vidéos.

le bij – 4 rue Augustin Morvan – Brest
02 98 43 01 08

• Mission PEL et jeunesse

Ce service accompagne les jeunes brestois de 11 à 30 ans dans leur projet et soutient leurs initiatives qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires ou scientifiques.

Contact :

Mairie de Brest
Mission PEL et jeunesse
2 rue Frézier – Brest
02 98 00 80 80

BON À SAVOIR

Chaque année, le festival « Pleins feux ! » organisé par la ville dans le cadre du soutien aux initiatives des jeunes, permet aux jeunes de présenter devant un public leur projet. C'est un temps fort où les jeunes peuvent montrer leur projet via des expositions photos, des concerts, des films, des spectacles de danse ou d'autres réalisations.

→ Vous souhaitez, pour la réalisation de votre projet, créer une association, vous trouverez ci-dessous les contacts nécessaires pour être accompagner dans vos démarches : rédaction des statuts, la vie associative...

• La Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA)

La MAIA est animée par la Direction Départementale de la cohésion sociale.

Ses correspondants proposent un service gratuit aux bénévoles et responsables associatifs afin de mieux informer et conseiller les associations en mettant à leur disposition une aide et des outils techniques.

Contact :

MAIA – (Quimper) – Direction départementale de la cohésion sociale du Finistère (DDCS)
Anne-Marie Marteville – 02 98 64 99 29
anne-marie.marteville@finistere.gouv.fr

MAIA – correspondant brestois
Mairie de Brest (7e étage)
Vie associative et animation socio-culturelle
2, rue Frézier - Brest
02 98 00 80 80

LE + DU BIJ

- *Le site www.guidepratiqueasso.org vous apporte toutes les informations relatives à la création d'une association, son fonctionnement, sa gestion.*
- ***Projaide** oriente et met en relation porteurs de projets et points d'accompagnement. Il propose également des aides techniques et financières favorisant la réalisation des projets sociaux, de volontariat, de mobilité et d'ESS.*
  ***Plus d'infos sur** www.projaide.fr*

LES AIDES LOCALES OU DÉPARTEMENTALES

La liste qui suit n'est pas exhaustive. Pour connaître l'ensemble des aides aux projets, n'hésitez pas à venir au bij où vous trouverez un dossier complet sur les financements possibles à l'échelle régionale et nationale.

• Dispositif brestois d'aide aux projets

La CAF et la ville de Brest rapprochent leurs dispositifs de soutien aux projets (respectivement On s'lance et Coup de pouce), afin de mieux accompagner et encourager les initiatives des jeunes brestois de 11 à 30 ans, qu'elles soient culturelles, sportives, humanitaires, scientifiques, solidaires... Les projets individuels ou collectifs doivent contribuer à dynamiser/animer la vie locale ou créer du lien social.

Pour être accompagné dans vos projets et/ou obtenir des informations, prenez contact avec la Mission PEL et jeunesse de la ville de Brest.

Contact :

Mairie de Brest
Mission PEL et jeunesse
2 rue Frézier – Brest – 02 98 00 80 80

• Fonds départementale d'aide aux initiatives jeunes - FDAIJ

Dispositif départemental qui a pour objet de favoriser les initiatives des jeunes de 16 à 28 ans dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Projets individuels ou collectifs.

Contact :

Conseil départemental du Finistère
Direction de la culture, du sport et de la jeunesse
32, boulevard Dupleix - 29000 Quimper
Mission jeunesse
mission.jeunesse@finistere.fr
02 98 76 64 79 – 02 98 76 26 63
Pour en savoir plus et télécharger le dossier : www.finistere.fr › jeunesse › aides aux initiatives et projets

Franck Betermin - Brest métropole

• **Fonds de solidarité de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)**

Ce fonds permet de financer des projets d'associations étudiantes de l'université dans des domaines variés : projets humanitaires, activités culturelles ou sportives, animation du campus...

Contact :

Université de Bretagne Occidentale (UBO)
DEVE (Direction des Etudes et de la vie étudiante) – 20 avenue le Gorgeu
bât. C – CS 93837 – 29238 Brest Cedex 3
02 98 01 67 39 ou 02 98 01 69 43
bve@univ-brest.fr

• **Le dispositif « Culture-actions » du CROUS**

Il vise à financer des projets étudiants : création, animation, aménagement de cadre de vie, aventure, solidarité internationale, par l'attribution d'une subvention spécifique. Le projet peut être réalisé par un étudiant seul, un groupe d'étudiants, ou une association étudiante. Le projet doit être co-financé et accompagné d'un budget détaillé et rigoureux. Le montant des aides est fixé par la commission (elle se réunit 4 fois par an), en fonction de l'intérêt du projet et surtout de ses retombées pour les étudiants. Attention : ce dispositif ne finance pas les projets tutorés. Prenez contact avec le délégué « Culture-actions » qui vous aidera à constituer votre dossier.

Contact :

CLOUS – Service culturel
2, avenue Le Gorgeu – Brest
02 98 03 86 28
culture.clous@crous-rennes.fr

LE + DU BIJ

De plus en plus de porteurs de projets tentent leur chance sur les plateformes participatives (ou crowdfunding). Le principe est simple : faire financer son projet en faisant appel aux particuliers.
Parmi les plus connues :
Ulule, Kisskissbankbank, Babeldoor, Rookiz et www.kengo.bzh (plateforme bretonne de crowdfunding).

17 avenue Clemenceau (face au Quartz) - 29200 BREST
02 98 46 06 88 - Fax 02 98 44 87 54 - resa@espacevauban.com

AVEC TER BRETAGNE, LES – DE 26 ANS VOYAGENT À PETITS PRIX !

Le tarif TER – 26 ans, c'est 8€ ou 15€ le trajet en TER, pour voyager partout en Bretagne, sans condition.

↗ SITE SNCF TER BRETAGNE

8€ LE TRAJET DE MOINS DE 150 KM EN TER

OU

15€ LE TRAJET DE 150 KM ET PLUS EN TER

SNCF

TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL
Un réseau pour tous, un service pour chacun

Région BRETAGNE

9 Loisirs

De nombreuses associations culturelles, sportives, de loisirs contribuent à faire de Brest une ville dynamique. Vous trouverez dans ce chapitre, toutes les informations sur les concerts, les activités et les événements qui ont lieu à Brest et qui font de cette ville une métropole vivante et riche.

Forban Photo - Brest métropole

Pierrick Ségalen - Brest métropole

Sortir à Brest

Un site incontournable :
www.brest.fr (rubrique agenda)

• Pour avoir régulièrement des informations sur les spectacles, concerts, pièces de théâtre, les arts de la rue etc. :

→ *Consultez les sites*

www.brest.maville.com (rubrique Sorties) et www.letelegramme.com (rubrique Loisirs) ainsi que les hebdomadaires gratuits www.septjoursabrest.fr (rubrique Sortir à Brest) et www.cotebrest.fr (rubrique sortir). Des informations sur les spectacles et les sorties annoncés sont également affichées au bij.

– N'oubliez pas le mensuel gratuit le Ty Zicos : www.tyzicos.com (disponible au bij, dans certains bars ou dans les magasins culturels)
et enfin www.infoconcert.com

→ Consultez également les sites Internet des salles et associations culturelles, vous y trouverez leur programmation.
À titre d'exemples : La Carène, le Fourneau, la Maison du théâtre, l'espace Vauban, le Quartz, la salle Mac Orlan, Brest Aréna, l'espace Avel Vor à Plougastel-Daoulas, l'Alizé à Guipavas, etc.

Plus d'infos sur : www.brest.fr (Rubrique Au quotidien > Bouger, se divertir > Culture)

BON À SAVOIR

Pour une vie nocturne de qualité à Brest
Plusieurs bars, discothèques, restaurants et établissements de loisirs brestois ont signé la Charte de la Vie Nocturne élaborée à l'initiative de la Ville de Brest avec ses partenaires : Préfecture, CCI, représentants des professionnels.
Ces établissements repérables par ce label s'engagent dans différents domaines : sécurité routière, réduction des nuisances sonores, lutte contre les discriminations...

Culture et sport en fête : les temps forts

La liste des événements qui va suivre est non exhaustive . De nombreuses autres manifestations rythment une année à Brest. Pour en savoir plus : www.brest.fr

• Les Pétarades (avril)

Premier festival étudiant gratuit, « les Pétarades » est un rendez-vous incon-

Forban Photo - Brest métropole

tournable pour les jeunes brestois. Rendez-vous sur le Campus de l'UBO pour découvrir les trois scènes : une scène concert, les « pétarinettes », scène jeunes talents pour les vainqueurs du tremplin musical de l'Ouest organisé par la Fédé B et une scène électro. Le jumelage à l'international du festival permet de découvrir de jeunes talents européens. Pour en savoir plus : http://lespetarades.net

• **Fête de la mer et du nautisme (mai)**

La Fête de la Mer et du Nautisme est l'occasion pour tous de découvrir différentes activités nautiques : voile légère, kayak, stand up paddle, baptêmes de plongée en bassin, balades à la voile ou au moteur, dériveur et catamaran, aviron de mer, etc.

• **Fête de la musique (juin)**

Le 21 juin est tous les ans le rendez-vous des amateurs et professionnels de la musique. À cette occasion, des scènes sont installées aux quatre coins de la ville pour le plus grand plaisir des visiteurs qui peuvent écouter différents styles musicaux.

• **Cinéma en plein air**
Passeurs d'images (été)

Chaque été, le dispositif Passeurs d'images propose des séances de cinéma en plein air sur écran géant, gratuites et pour tous, en centre ville et dans les différents quartiers brestois. Chaque séance commence à la tombée de la nuit et des animations sont proposées en amont de la projection.

• **Les Jeudis du port (été)**

Le rendez-vous artistique, festif et convivial incontournable de l'été pour petits et grands. Au programme : des concerts, spectacles et animations sur les quais du port de commerce à Brest.

• Les Vendredis du sport (été)

Chaque vendredi des mois de Juillet et août, de 10h à 12h et de 14h à 17h, le sable brestois de la plage du Moulin-Blanc accueille tous les sportifs, en herbe ou confirmés, pour des journées gratuites d'initiation aux activités les plus diverses.

• Les Journées européennes du patrimoine (septembre)

Tous les ans, le troisième week-end de septembre est l'occasion de (re)découvrir Brest, de poser un regard nouveau sur la ville. Les brestois peuvent visiter les musées, la cinémathèque de Bretagne, la base navale, le château, réaliser des randonnées urbaines et découvrir de nombreux autres lieux, gratuitement pendant ces deux jours.

• La Foire Saint-Michel

Chaque dernier week-end de septembre, le grand déballage de la Saint-Michel anime les rues brestoises. Pendant près d'une semaine, les commerçants de Brest sont invités à déballer gratuitement devant leur magasin, dans tous les quartiers, et quelle que soit leur zone d'activité.
La Saint-Michel, c'est aussi l'occasion pour les particuliers de vider leur grenier à des emplacements qui leur sont exclusivement réservés. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit juste d'arriver tôt !

• L'accueil des étudiants

Afin de faciliter l'installation des étudiants dans la vie brestoise, plusieurs grands rendez-vous sont proposés à la rentrée universitaire. Des animations musicales, artistiques, ludiques et sportives sont proposées pour découvrir Brest.

Les activités culturelles et sportives

LES LOISIRS

• De l'accordéon au yoga en passant par la danse, etc.

Une plaquette recense l'ensemble des activités socioculturelles mises en place par les maisons pour tous, centres sociaux et patronages laïques. Elle est disponible dans toutes les mairies de quartiers, au bij ou en téléchargement sur le site de la mairie de Brest : www.brest.fr (rubrique Au quotidien › Bouger, se divertir › Loisirs › Les activités socio-culturelles).

• Les médiathèques

Elles accueillent les brestois pour des moments de détente, de rencontre, de partage et de lecture. De nombreux documents (livres, journaux et revues, CD, partitions, DVD, tablettes et livres numériques) sont consultables librement et gratuitement. Pour emprunter, il suffit de s'abonner (gratuit pour les moins de 25 ans). Vous trouverez l'ensemble des services proposés sur http://biblio.brest.fr.

• Les loisirs à l'université

Le service culturel de l'UBO développe des activités artistiques sous forme de stages, d'ateliers, de spectacles, de concerts et d'expositions pour rendre les étudiants acteurs de la vie culturelle. Il propose à ses adhérents tout au long de l'année un choix de spectacles et de concerts à des tarifs très avantageux.

Contact :

Service culturel de l'UBO
(au rez-de-chaussée du RU Armen)
2 bis, avenue le Gorgeu – Brest
02 98 01 63 67
Du lundi au vendredi en continu de 10h à 17h.
www.univ-brest.fr/serviceculturel

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

• Les clubs sportifs

→ *L'annuaire des associations de la ville de Brest :* que vous souhaitiez pratiquer un sport collectif, de la gymnastique, de l'escalade ou encore de la plongée... Consultez les coordonnées des clubs sur : www.brest.fr (rubrique Au quotidien > Bouger, se divertir > Sport et nautisme > Trouver une activité sportive).

→ *L'annuaire de l'Office des sports :* pour connaître la liste des clubs sportifs y étant affiliés : de l'aérobic en passant par le foot, le yoga, etc. Cet annuaire est disponible au bij ainsi que dans les mairies brestoises à partir du mois de septembre. www.brest-officedessportsbrest.fr (rubrique recherche et annuaire).

• Les parcours et équipements sportifs

Pour connaître les équipements sportifs, les parcours sportifs, les circuits de randonnée de Brest, consultez :
www.brest.fr (Accueil > Sports / Nautisme > Parcours et équipements sportifs)

• Les piscines

Six piscines, pour nager en toute liberté. Pour la détente, l'apprentissage ou la compétition, les piscines communautaires, toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite, accueillent petits et grands. Retrouvez les informations pratiques, horaires et activités de chaque piscine sur www.brest.fr (Rubrique Au quotidien > Bouger, se divertir > Loisirs > Les piscines).

LE SAVEZ-VOUS ?

Vous êtes sportif ou vous voulez pratiquer une activité physique, le centre de médecine du sport vous accueille gratuitement et uniquement sur rendez-vous du lundi au au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Centre de médecine du sport
26 rue Camille Desmoulins – Brest
02 98 33 53 40
cms@brest-metropole.fr

Forban Photo - Brest métropole

• **La patinoire Rïnkla Stadium**

Située dans le quartier de Bellevue à Brest, la patinoire Rïnkla Stadium accueille petits et grands toute l'année. Retrouvez les informations pratiques, tarifs, horaires, animations et événements sur le site de la patinoire : www.rinkla-stadium.com

Contact :

Rïnkla Stadium
Place Napoléon III – Brest
02 98 03 01 30

• **Nautisme**

En loisir ou en compétition, venez découvrir et pratiquer différentes activités nautiques (Optimist, catamaran , planche à voile, canöé kayak, sports sous-marins et sports de glisse) sur de nombreux sites et plans d'eau : la rade de Brest, les rives de la Penfeld, le spot du Petit Minou, le parc marin d'Iroise, etc.
Plus d'informations sur www.brest.fr (Rubrique Au quotidien > Bouger, se divertir > Sport et nautisme > Pratiquer le nautisme)

Contact :

Service de Nautisme de Brest Métropole
Port du Moulin-Blanc – Brest
02 98 34 64 64
centre-nautique@brest-metropole.fr

• **Le sport à la fac**

Le SUAPS propose plus d'une cinquantaine d'activités différentes entre les deux sites de Brest et Quimper : de l'Athlétisme à la Plongée, en passant par la Zumba, plusieurs créneaux sont proposés et parfois par niveau (N1 = débutant, N3 = expert...) de façon à ce que tous les étudiants puissent y participer et y trouver leur compte. Ces activités s'adressent à tous les étudiants de l'UBO qui ont payé leur cotisation sport.
Pour connaître la liste des sports pratiqués à l'UBO et le calendrier des activités, consultez le site :
www.univ-brest.fr/suaps

Contact :

SUAPS – Campus brestois
4, rue du Bouguen – Brest
02 98 01 64 16

• **Sport et handicap**

Handibrest est une association multisport qui accueille les personnes en situation d'handicap. Elle est affilié à deux fédérations : la Fédération Française Handisport et la Fédération Française des Sports Adaptés. Elle compte quatorze activités sportives en loisir ou en compétition. Avant de s'engager, il est possible d'assister aux entraînements pour découvrir les différentes activités.

Contact :

Handibrest
31 rue commandant Drogou – Brest
02 98 03 41 19 ou 07 75 15 66 96
www.handibrest.org

Ivan Breton - Brest métropole

10 Parcours accrobranche
A partir de 3 ans
100% SÉCURITÉ Ligne de vie continue
CROZON
funPARK
Paintball
A partir de 10 ans
Route de Dinan 29160 Crozon - Tél. 06 62 21 85 30
www.funpark-crozon.fr

iréo
la dynamique de formation
MFR
L'agriculture bretonne recrute !
Une formation validée, des emplois proposés !
iréo de Lesneven MFR,
route de Plouider 29260 LESNEVEN
02 98 83 33 08 www.ireo.org
Retrouvez nous sur

LASER GAME
BREST
51, rue Yves Collet
De 7 à 77 ans
Réservation au
02 98 800 000
Venez défier vos amis dans 200, 300 ou 500m² de labyrinthes, plateformes et passerelles avec votre pistolet laser durant 20 minutes de sensations fortes!
infos : www.lasergame-brest.com

10 international

En fonction de votre parcours et de votre objectif professionnel, une expérience à l'étranger peut s'avérer un atout majeur. Cela peut vous permettre d'évoluer personnellement, de mettre en pratique vos connaissances, d'être davantage ouvert au monde…

Avant d'entamer toute démarche, prenez connaissance des différentes possibilités qui existent, des aides auxquelles vous pouvez prétendre et des organismes de référence. Il vous faudra ensuite déterminer ce qui vous convient le mieux en fonction de votre objectif (améliorer votre niveau d'anglais, par exemple).

Chantier au Bénin organisé par l'association Don Bosco et la Ville de Brest, en décembre 2015.

Partir à l'étranger

Vous souhaitez partir à l'étranger pour acquérir de nouvelles compétences, améliorer votre niveau en langue ou encore pour découvrir une nouvelle culture ? De nombreuses opportunités s'offrent à vous, en voici un petit aperçu.

VOLONTARIAT

• Le Service volontaire européen (SVE)

(Source : www.erasmusplus-jeunesse.fr)

Le Service volontaire européen (SVE), une action du programme Erasmus +, offre l'opportunité aux jeunes de 17 à 30 ans de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

→ *Les missions*

Concrètement, le SVE permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aide aux personnes en difficultés, économie sociale et solidaire…) au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, lycées…) et ce pour une durée de 2 à 12 mois.

→ *Aide financière et pédagogique*

La subvention Erasmus + prend en charge les frais d'hébergement, de nourriture et d'activités du projet SVE ainsi qu'une partie des frais de transport aller-retour. Les jeunes volontaires reçoivent de l'argent de poche et leur protection sociale est assurée. Ils bénéficient également d'un soutien linguistique en ligne et d'un tutorat tout au long de leur projet SVE.

→ *Comment partir ?*

Tout d'abord, les jeunes doivent contacter une organisation d'envoi. Il s'agit d'une organisation accréditée par l'Agence française qui aide les jeunes à trouver et bâtir le projet SVE. Le bij est structure d'envoi pour le Finistère nord. La liste des contacts nationaux est disponible sur : www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html

Pour en savoir plus :
www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/ (Rubrique Service volontaire européen)
www.bij-brest.org (Rubrique International › Volontariat)

• Le Service civique à l'international

(Source : www.service-civique.gouv.fr)

C'est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois destinés aux jeunes français ou européens de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Il n'y a aucune condition de diplôme.

→ *Pourquoi effectuer un service civique ?*

Il vous offre l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, toute mission est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition du projet professionnel.

→ *Que fait le volontaire ?*

Il accomplit une mission d'intérêt général à l'étranger auprès d'associations françaises agissant à l'étranger ou d'une collectivité territoriale dans le cadre d'un projet de coopération décentralisé.

→ *Quelle prise en charge financière ?*

En tant que volontaire, vous recevrez une indemnité prise en charge par l'État, et bénéficierez d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil.

→ *Comment partir ?*

Pour connaître les missions proposées et obtenir plus d'information, consultez le site www.service-civique.gouv.fr

• **Le Volontariat de solidarité internationale (VSI)** (Source : CLONG Volontariat)

« Les Volontaires de solidarité internationale sont des citoyens engagés. Acteurs et témoins, ils participent au sein d'une ONG à une action de solidarité internationale de développement ou d'urgence humanitaire. Pour un temps déterminé, ces volontaires mettent leurs compétences, de façon désintéressée, au service d'une population qui en a exprimé le besoin. »

Le statut de VSI est attribué à toute personne majeure, sans condition de nationalité et fortement motivée. Les volontaires mettent leurs compétences au profit d'une mission de développement, de réhabilitation, ou d'urgence humanitaire :

- au service des populations en ayant exprimé le besoin
- dans un pays du Sud, d'Amérique latine ou de l'Est
- pour une durée limitée (pas de durée minimum et jusqu'à 6 ans maximum)
- au sein d'une association agréée par l'État français

Liste disponible sur :
www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/_LISTE_ASSOCIATION_VSI_agreees_janvier_2014__cle888616.pdf

→ *Comment partir ?*

Vous devez postuler directement auprès d'une ONG ou contacter une plate-forme d'envoi de volontaires. Il est important de bien cibler l'association susceptible d'être intéressée par votre profil. Certaines ONG interviennent dans des domaines variés, d'autres sont spécialisées dans un secteur d'activité, auquel correspondent des profils spécifiques de volontaires (santé, éducation…). Certaines ONG ne recrutent que par le biais de candidatures spontanées. D'autres ONG mettent régulièrement en ligne leurs offres de volontariats sur différents sites internet et notamment le site de Coordination Sud.
www.coordinationsud.org/espace-emploi/

→ *Les deux plate-formes d'envoi de volontaires*

– Délégation catholique pour la coopération (DCC)

Fondée en 1967, la DCC, ONG catholique de développement, est le service du volontariat international de l'Église en France. Présente dans une soixantaine de pays la DCC accompagne chaque année plus de 500 volontaires. Ils agissent dans tous les domaines de développement et dans tous les types de métiers.

Pour en savoir plus : http://ladcc.org

– France Volontaires

France Volontaires apporte son appui à l'information et à l'orientation des personnes souhaitant s'engager. Experte en volontariat, elle contribue à la mobilisation des pouvoirs publics, collectivités territoriales et associations ; la plateforme assure en cela une mission de prospective et un rôle d'observatoire.

Pour en savoir plus :
www.france-volontaires.org

→ *Les sources d'information*

– Le CLONG-Volontariat

Le Comité de Liaison des ONG de volontariat travaille sur les questions liées au Volontariat de Solidarité International - VSI. Il s'attache à la réalisation de 3 grands objectifs :

• Promouvoir l'engagement volontaire et défendre les intérêts des volontaires et de leurs associations

• Valoriser le volontariat comme modalité fondamentale d'expression de la citoyenneté au sein de la solidarité internationale

• Parvenir à des avancées juridiques et statutaires pour le volontariat de solidarité internationale et renforcer la qualité des pratiques de volontariat.

Pour en savoir plus :
www.clong-volontariat.org

– Le réseau Ritimo

Ritimo est un réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale.

Pour en savoir plus : www.ritimo.org

– Coordination SUD

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 130 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, CHD (anciennement Coordination d'Agen), CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Pour en savoir plus :
www.coordinationsud.org/index.php

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe d'autres possibilités comme Volontariat international (en entreprise ou en administration), pour en savoir plus : www.bij-brest.org (rubrique Partir à l'étranger › Volontariat)

BÉNÉVOLAT

• **Les formules « donnant-donnant »**

(Source www.wwoof.org, www.helpx.net, www.workaway.info)

Il existe plusieurs réseaux internationaux qui vous permettent de travailler bénévolement 4 à 6 heures par jours (en moyenne) en échange du gîte et du couvert. Vous partagez le quotidien de votre hôte et participez à diverses tâches. Attention, cela s'adresse aux plus de 18 ans. Chaque hôte fonctionne à sa manière, il faut donc s'arranger d'hôte à personne accueillie au cas par cas. Le succès de l'opération dépend donc avant tout de la coopération mutuelle des deux parties.
En voici un aperçu

→ *Le WWOOFING (World-Wide Opportunities on Organic Farms : Opportunités dans les fermes bio du monde entier)*

Le réseau recense des hôtes dans tous les domaines : maraîchage, horticulture, apiculture mais aussi des hôtes qui fabriquent du pain bio, des sirops, des conserves, des huiles essentielles, etc. Certains proposent même des activités artistiques, sportives, etc.

Plus d'infos sur : www.wwoof.org

→ *HelpX*

C'est un réseau en ligne d'hôtes variés : fermes biologiques ou non, particuliers, ranchs, lodges, B&B, auberges, auberges de jeunesse, voiliers, associations, etc.
Plus d'infos : www.helpx.net

→ *Workaway*

Workaway gère une banque de données rassemblant des familles, des individus et des organisations situés dans de nombreux pays différents, et qui se sont inscrits pour trouver des bénévoles qui pourraient leur donner un coup de main dans divers domaines (travaux de peinture, de jardinage, construction, baby-sitting, courses ou même tonte de moutons...).

Plus d'infos : www.workaway.info
Pour en savoir plus : www.bij-brest.org (Rubrique : Partir à l'étranger > Volontariat / Bénévolat)

BON À SAVOIR

Le bénévolat et le volontariat sont deux notions différentes en français. Le bénévole s'investit ponctuellement et n'est pas rémunéré.
Le volontaire quant à lui s'engage par contrat sur une durée déterminée et reçoit une indemnité. Il bénéficie d'un statut qui lui est propre.
À noter que le terme anglais volunteering *regroupe ces deux notions.*

• Les chantiers internationaux de jeunes bénévoles

(Source : Actuel CIDJ)

Les chantiers de jeunes bénévoles ont pour objectif de faciliter les échanges entre jeunes de différents pays dans le cadre de la restauration d'un lieu, de la protection de la nature ou de l'aide à des populations en difficulté. Organisés par des associations, ils se déroulent en France et à l'étranger.

→ *A partir de quel âge ?*

Quelques chantiers, « les chantiers ados » sont accessibles à partir de 14 ans en France et à partir de 16 ans dans quelques pays d'Europe. Cependant, la majorité des chantiers sont ouverts aux plus de 18 ans, comme la plupart des chantiers à l'étranger.

→ *En France ou à l'étranger ?*

Un chantier, qu'il soit en France ou à l'étranger, est l'occasion de découvrir et de se familiariser avec d'autres cultures puisqu'il rassemble des jeunes de différents pays.

→ *Quand ?*

La plupart des chantiers se déroulent l'été, en juillet et août, et durent de 2 à 3 semaines.

→ *Dans quels domaines d'action ?*

Les domaines sont riches et variés : sauvegarde du patrimoine, rénovation de l'habitat, protection de l'environnement, développement durable, action sociale, solidarités et mixité sociale, aménagement du territoire, dynamique locale et animation culturelle...

→ *Chantiers archéologiques*

La sous-direction de l'archéologie (SDA), en collaboration avec les services régionaux de l'archéologie (SRA), établit et diffuse chaque année, la liste des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles sur le territoire national. Depuis 1995, cette liste est mise en ligne sur le site Internet du ministère de la Culture. Les chantiers qui y figurent font régulièrement appel à

des fouilleurs bénévoles, qu'ils soient professionnels ou amateurs, formés ou non. La majorité de ces chantiers s'adressent aux plus de 18 ans mais certains sont accessibles à partir de 16 ans.

Pour en savoir plus :
www.culturecommunication.gouv.fr (Rubrique Politiques ministérielles › Archéologie › Sur le terrain › Chantiers de bénévoles)

→ ***Financement ?***

Les jeunes sont bénévoles, ils ne reçoivent donc ni indemnité ni rémunération et une modeste participation financière leur est demandée. Elle couvre la pension complète, l'assurance et l'adhésion à l'association. De plus, le transport vers le chantier est à la charge du bénévole.

→ ***Comment trouver un chantier ?***

– Les chantiers organisés en Bretagne sont répertoriés sur :
www.chantierbenevolebretagne.org (Rubrique Trouver un chantier)
– Pour les chantiers organisés en France et à l'étranger, consultez la base de données du CIDJ : www.cidj.com/chantiers-jeunes-benevoles
– Le site de Cotravaux, association regroupant plusieurs associations nationales qui organisent des chantiers en France et à l'étranger : www.cotravaux.org/Associations-membres

TRAVAILLER ET VOYAGER : LE PROGRAMME VACANCES-TRAVAIL

(Source : pvtistes.net)

Le Programme Vacances-Travail (PVT ou Working Holiday Visa) donne l'opportunité à des milliers de jeunes de partir à la découverte d'un pays étranger et de sa culture tout en étant autorisés à y travailler grâce à l'obtention d'un permis ou visa de travail.

→ ***Quelles sont les destinations concernées ?***

Les Français de 18 à 30 ans (35 ans pour le Canada) peuvent partir en PVT dans 10 pays : l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Russie, le Japon, la Corée du Sud, l'Argentine, Hong-Kong, le Chili, la Colombie et bientôt le Brésil.

→ ***En quoi consiste ce visa ?***

Le visa à entrées multiples qui vous sera délivré est valable 12 mois (24 mois pour le Canada). Vous disposez ensuite d'un délai de 12 mois pour entrer dans le pays d'accueil. La durée du séjour ne doit pas excéder un an à compter de la date d'entrée dans le pays, sans possibilité de prolongation. Il n'est, en principe, pas possible de changer de statut pendant la durée du séjour. À votre arrivée,

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tourisme solidaire désigne les voyages organisés dans un but d'échange réel avec les populations accueillantes, dans le respect de leur culture, de leur histoire et de l'environnement. C'est un tourisme qui permet aux populations de bénéficier réellement des ressources engendrées par le tourisme et d'améliorer leur niveau de vie par ce moyen tout en respectant leur dignité. Le tourisme solidaire est donc une bonne façon de rencontrer « l'autre », de se confronter à d'autres façons de vivre et de penser, et de perdre ses préjugés.
Pour en savoir plus : www.ritimo.org/article212.html (Source : Ritimo)

un permis de travail vous sera délivré. La durée d'emploi chez un même employeur peut-être limitée. Enfin, vous ne pourrez pas bénéficier du système de protection sociale (chômage, maladie, etc.) du pays d'accueil, vous devrez donc prendre une assurance privée.

Pour en savoir plus :
http://pvtistes.net/
www.bij-brest.org (Rubrique International > Emploi > Programme Vacances-Travail)

Les Points d'infos incontournables :

LE BIJ

Le bij accompagne les projets à l'international, qu'ils soient individuels ou collectifs. Il organise également des événements comme le Café international ou les Journées jeunes et international pour vous permettre d'obtenir des informations et de mener à bien votre projet.

- **Relais Eurodesk**

Le bij est labellisé relais Eurodesk, un réseau européen d'information qui aide les jeunes à concrétiser leurs projets de mobilité en Europe. Eurodesk vous guide dans votre recherche d'aides financières (programmes européens, bourses nationales et régionales) et met à votre disposition des informations pertinentes sur les possibilités de déplacement en Europe, quel que soit votre projet : études, formation professionnelle, stages, emploi, échanges, rencontres et initiatives de jeunes, etc.
Pour en savoir plus : http://eurodesk.org/

- **2 Développeurs Erasmus + au bij**

Les développeurs sont des personnes agréées par le programme Erasmus + qui informent et conseillent les candidats souhaitant s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité. Ils peuvent également participer à l'accompagnement des porteurs de projets. Vous avez un projet ? Contactez le bij pour prendre rendez-vous avec un développeur.

Contact :
le bij – 4 rue Augustin Morvan
29200 Brest – 02 98 43 01 08
accueil@bij-brest.org
www.bij-brest.org

LA MAISON DE L'EUROPE DE BREST – EUROPE DIRECT BRETAGNE

La Maison de l'Europe est labellisée par la Commission européenne et le ministère des Affaires européennes. Elle accueille le Guichet d'Information Départemental sur l'Europe (GUIDEurope) pour le Finistère et héberge également un Centre d'information Europe Direct, service d'information gratuit sur l'Union européenne (UE) qui s'adresse à tous les citoyens.
La Maison de l'Europe a pour objectifs :
– d'informer les citoyens sur l'Union européenne
– d'encourager la citoyenneté européenne et les échanges européens
– d'être au service des associations, des collectivités locales et des entreprises dans leurs initiatives à la dimension européenne.

Contact :
Maison de l'Europe de Brest
Europe Direct Bretagne Ouest
GUIDEurope Finistère
50, Esplanade de la Fraternité – Brest
(accès au public)

245, Cours Aimé Césaire – Brest
(adresse postale)
02 98 46 60 09
europedirect@maisoneurope-brest.eu
www.maisoneurope-brest.eu

LE CIO DE BREST – RELAIS EUROPE

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) de Brest - Landerneau, Relais Europe pour l'académie de Rennes, vous informe sur les possibilités d'études, de formation et de travail en Europe et à l'international.

Contact :

CIO de Brest – Landerneau
Relais Europe
8, rue des Onze-Martyrs
BP 31256 - 29212 BREST CEDEX 1
02 98 44 31 74 – www.cio-brest.org

LA MAISON DE L'ALLEMAGNE

La Maison de l'Allemagne est le seul centre culturel franco-allemand du Finistère, elle fait partie de la Fédération des Maisons Franco-Allemandes en France.
Tout au long de l'année, elle contribue à favoriser les échanges culturels entre les deux pays et à promouvoir la diffusion de la langue allemande dans le département.
Ce centre de ressources est relais OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), relais DAAD (Office Allemand d'Echanges Universitaires) et relais ONAT (Office Nationale du Tourisme Allemand). La Maison de l'Allemagne propose aussi des cours de langue et offre ses services pour des échanges de correspondance, des séjours au pairs, des stages en entreprises, etc. et accompagne les projets de volontariat franco-allemand.

Pour en savoir plus : www.mda.infini.fr

Contact :

La Maison de l'Allemagne
105 rue de Siam - Brest
02 98 44 64 07

LE SITE ENROUTEPOURLEMONDE

Le site du Centre régional information jeunesse (CRIJ) de Bretagne est destiné aux jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger. Il propose des conseils, des adresses utiles, des informations sur les programmes et des témoignages sur la mobilité à l'étranger.

Pour en savoir plus :
www.enroutepourlemonde.org

LE PÔLE EMPLOI

Le Pôle emploi propose ses services aux demandeurs d'emploi, candidats à la mobilité internationale. Sur le site internet www.pole-emploi.fr (Menu > International) vous trouverez :
– des offres d'emploi à l'international
– des informations sur la réglementation, l'indemnisation du chômage en Europe
– le détail des accords d'échanges de jeunes professionnels (de 3 à 6 mois) avec 11 pays étrangers

Contact : votre conseiller Pôle emploi

EURES

Fondé en 1993, EURES est le portail européen sur la mobilité de l'emploi.
Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.
Sur le site Internet vous pouvez notamment consulter des offres d'emploi par pays et mettre votre candidature en ligne.

Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/eures/

FRANCE DIPLOMATIE

Le site de France diplomatie est un service du ministère des Affaires étrangères et européennes qui a pour mission d'informer tous les Français envisageant de partir vivre ou travailler à l'étranger.

• **Vous trouverez sur le site www.diplomatie.gouv.fr/fr :**

– des conseils pour les voyageurs

– des dossiers pays : toutes les infos pratiques pays par pays (Rubrique Services aux citoyens > Préparer son expatriation)

– une rubrique dédiée aux services aux citoyens : inscription au consulat, état civil, élections…

– des annuaires : ambassades et consulats…

• **Pégase, la page Facebook de l'expatriation et des Français à l'étranger**

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a récemment créé une page Facebook Pégase qui diffuse des informations administratives concrètes, utiles aux personnes qui préparent leur départ à l'étranger ainsi qu'aux Français qui résident déjà à l'étranger :
www.facebook.com/pegase.expatriation.francaisaletranger

Cette page Facebook est également le support de tchats thématiques au cours desquels les différents acteurs de l'expatriation répondent de façon individualisée sur des thématiques relatives à l'expatriation (protection sociale, fiscalité, mobilité professionnelle…).

Chantier au Bénin, décembre 2015.

Contact : info.pegase@diplomatie.gouv.fr

CLUB TELI

Le Club TELI est une association loi 1901 créée en 1992 qui vise à faciliter la mobilité internationale et qui comptabilise déjà plus de 70 000 membres dans le monde. Le Club propose des offres à pourvoir (offre de stages, d'emplois, de jobs d'été, de places au pair ou des missions de bénévolat) mais aussi un suivi personnalisé qui permet aux candidats d'avancer dans leur projet.

→ *Où consulter les offres ?*

Le bij, en tant que partenaire du Club TELI, diffuse les offres sur son site Internet : www.bij-brest.org (Rubrique International > Emploi > Rechercher un emploi > Trouver des offres)
Toutes les offres sont évaluées et analysées par le Club TELI avant d'être diffusées.

→ *Comment postuler aux annonces ?*

Pour postuler gratuitement ou en savoir plus, les candidats doivent consulter le site du Club TELI sur www.teli.asso.fr et sélectionner « Nos Offres partenaires » puis « Obtenir une offre » en donnant :

- la référence située en début d'annonce (en majuscule), ex : « REF2387 »
- le code partenaire du bij : CDP84

En passant par l'intermédiaire d'un partenaire, vous pouvez postuler gratuitement une fois tous les quinze jours à une offre. Pour postuler à davantage d'offres vous devrez devenir membre du Club TELI et cotiser à l'association (45 € pour une année).

Contact :

Club TELI
2 chemin de Golemme
74600 Seynod – 04 50 52 26 58
clubteli@wanadoo.fr
www.teli.asso.fr

Les aides financières locales

LE DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ DE LA VILLE DE BREST

La Ville de Brest propose une aide (de la maternelle au lycée) séjournant dans une ville jumelle ou amie : Bejaia (Algérie), Cadix Espagne), Constanta (Roumanie), Denver (États-Unis), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne), Plymouth (Grande-Bretagne), Saponé (Burkina Faso), Tarente (Italie) et Yokosuka (Japon). Ces déplacements doivent s'effectuer dans le cadre d'échanges scolaires.

Contact :

Service des relations internationales
Ville de Brest – Hôtel de Communauté
24, rue Coat-ar-Gueven – Brest
02 98 33 52 92

L'AIDE DE BREST MÉTROPOLE

L'aide financière de Brest métropole s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération brestoise.
Elle est principalement accordée pour des stages (en entreprise ou dans un laboratoire) d'une durée inférieure ou égale à 2 mois et, dans certains cas, pour des voyages d'études à l'étranger. Les séjours peuvent avoir lieu en Europe ou hors Europe, mais doivent impérativement s'inscrire dans le cursus de l'étudiant.

Contact :

Mission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
Brest métropole – 02 98 33 52 31

Pour en savoir plus : www.bij-brest.org (Rubrique International › Stages, Études)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Service des relations internationales accompagne et peut subventionner les projets de solidarité internationale.
***Contact** : 02 98 33 52 92*
Le site Internet www.solinter-brest.net recense les associations de solidarité internationale brestoises. Vous trouverez des informations sur les projets menés, les événements organisés...

GROUPE SNI

SNI
GRAND-OUEST

LOUEZ
sans frais d'agence

Appartements disponibles sur Brest
Possibilité de colocation

Retrouvez
toutes nos offres

www.sni-groupesni.fr
ou 0970 400 900

GROUPE Caisse des Dépôts

FINISTERE 2.9
join the spirit *
by CA

FINISTERE 2.9 , join the spirit
la marque qui accompagne les jeunes,
leurs projets et leurs initiatives.

www.finistere2point9.fr

* Rejoins le mouvement - Finistère 2.9, marque déposée par le Crédit Agricole du Finistère.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 973 - Siège Social : 7, route de Gachet - CS 70948 - 44079 NANTES CEDEX 3 - RCS 775 685 019 - Téléphone : 02 98 76 60 11 - www.ca-finistere.fr

univ-brest.fr

Suivez l'actualité de l'université sur **facebook.com/UBO.UnivBrest**